

Pages spéciales de L'US Mag supplément
à L'US n° 773 du 25 septembre 2017

UNE COLÈRE LÉGITIME

Emmanuel Macron fonde son quinquennat sur la nouveauté. Le renouvellement est de façade et ses premières mesures poursuivent, en les aggravant notablement, les politiques néolibérales menées jusqu'ici. Le projet de budget aura pour conséquences l'accroissement des inégalités. Il favorise les privilégiés de la fortune, les entreprises – au détriment du reste de la population – par des exonérations et réductions d'impôts, alors qu'il ponctionne les dépenses publiques de 15 milliards.

Budget de classe, arrogance de classe quand M. Macron parle de « ceux qui réussissent » et de « ceux qui ne sont rien », des « fainéants, des cyniques, des extrêmes ».

La lutte des classes est toujours d'actualité. En témoignent les mouvements sociaux de cette rentrée. En témoigne la formidable mobilisation des retraité.e.s le 28 septembre, avec des cortèges trois fois plus nombreux que lors des précédentes mobilisations. En témoigne l'appel unitaire pour la Fonction publique le 10 octobre. Des essais à confirmer, à élargir : transformer le mécontentement que la politique de Macron suscite, en mouvement social puissant, ne va pas de soi. La manifestation des retraité.e.s va dans ce sens.

Face aux réformes réactionnaires et liberticides, face au projet de Macron d'une société fondée sur le culte de l'argent, la colère est légitime.

C'est un tout autre monde que nous voulons bâtir et transmettre. ■

MARYLÈNE CAHOUE

« Ce qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égards ni patience. »

RENÉ CHAR



DOSSIER

Quelles politiques pour quels territoires ?

ACTUALITÉ

Une riposte globale s'impose
« Au bonheur des riches »

SANTÉ/SOCIÉTÉ

Les retraité.e.s en colère

LOISIRS/CULTURE

Quand Riace rime
avec solidarité

PORTRAIT

Agnès Varda
Une femme engagée

SOMMAIRE

ACTUALITÉ

UNE RIPOSTE GLOBALE S'IMPOSE

« Au bonheur des riches » p. 2

CRIMINALISATION DE LA SOLIDARITÉ

p. 3

« NUIT DEBOUT » AU CINÉMA

Trois questions

à Mariana Otero p. 4

INTERVIEW

PREMIÈRE RENTRÉE

DE L'ÈRE MACRON

Entretien avec Benoît Teste p. 5

SANTÉ-SOCIÉTÉ

LA FEUILLE DE ROUTE

DE LA MINISTRE

Sans réponses véritables

aux besoins p. 6

MGEN :

CONCURRENCE ACCRUE

Aux retraité.e.s de payer plus

p. 6

RETRAITES

Premier frémissement

avant le « Big Bang » p. 7

RÉFUGIÉS : CHASSE À L'HOMME

Un été meurtrier p. 8

SITUATION FINANCIÈRE

Les retraité.e.s en colère p. 9

VIE SYNDICALE

RETRAITÉ.E.S DANS LA RUE

Mobilisation sans précédent

p. 10

CDCA : UN AN APRÈS

Un enjeu de démocratie et

de participation p. 11

DOSSIER

DES INÉGALITÉS ACCRUES

Quelles politiques

pour quels territoires ? p. 12

INFOS PRATIQUES

ANTIGASPI

Que faire de son ancien

téléphone portable ? p. 18

ACOMPTES, ARRHES, AVOIRS

Entre clients et professionnels

p. 18

LOISIRS-CULTURE

(RE)LIRE TOUT PRÉVERT

SANS MODÉRATION

Rouge de cœur et insoumis

p. 19

APRÈS LA MORT DU CHE

Pourquoi cette légende ?

p. 19

LES RÉFUGIÉS BIENVENUS

Quand Riace rime

avec solidarité ! p. 20

IL Y A 100 ANS

LA RÉVOLUTION RUSSE

1917 : si on

allume les étoiles... p. 22

CHEZ NOS VOISINS

Les retraités italiens p. 23

PORTRAIT

AGNÈS VARDA

Une femme engagée p. 24



UNE RIPOSTE GLOBALE S'IMPOSE

« Au bonheur des riches »

Avec le projet de loi de finances pour 2018 les masques sont tombés. Nous sommes bien face à une politique qui milite ouvertement pour l'accroissement des inégalités avec le prétexte fallacieux que les riches, ou plutôt les rentiers et les propriétaires de yacht, seraient porteurs de l'intérêt général et la première ligne du combat contre le chômage.



© Mireille Breton

28 septembre : mobilisés !

Le premier budget du président de la République est marqué par un allègement fiscal inédit des plus riches. En dépit de l'habillage idéologique et de la complaisance de certains médias, les faits sont têtus. Mesure emblématique, la transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en impôt sur la fortune immobilière (IFI), associée à la mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus du capital, permettra un gain d'au moins 4,5 milliards d'euros d'imposition au bénéfice unique des ménages les plus fortunés. Elle permettra aux 1 % les plus riches d'économiser 3,6 milliards d'euros, somme qui pourrait permettre de répondre aux besoins du pays et de la population. Alors que 10 % des Français les plus riches détiennent déjà plus de la moitié des richesses, le projet de budget va creuser encore les inégalités. Les contributions fiscales des entreprises seront largement réduites alors que leurs bénéficiaires explosent.

La politique néolibérale se poursuit

En retour, pour atteindre un déficit sous les 3 % du PIB, le gouvernement annonce une baisse de la dépense publique de 15 milliards d'euros (7 sur le budget de l'État, 5 sur la Sécurité sociale et 3 sur les collectivités locales) avec des répercussions sur le Logement, la Fonction publique et le Travail. Les

économies réalisées sur les aides personnalisées au logement, déjà amorcées avec la réduction de 5 euros des APL, atteindront 2 milliards d'euros en 2018 et 3,3 milliards en 2019. En effet, le gouvernement veut imposer une baisse de 50 euros sur les APL pour les locataires HLM qui devra être compensée entièrement par la baisse des loyers, soit un manque à gagner considérable pour le budget des bailleurs sociaux, pour l'entretien et la construction. Le logement social a un bel avenir avec M. Macron !

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2018 repose sur une maîtrise des dépenses. Il s'inscrit dans l'objectif de baisse de la dépense publique et de la réduction du déficit. Parmi les mesures, l'augmentation de 2 euros du forfait hospitalier. Prenant les gens pour des imbéciles, la ministre Buzyn a déclaré : « Ce forfait est payé par les mutuelles, ce ne sont pas les Français qui le paient ». Ce à quoi Thierry Beudet, le président de la Mutualité, a répondu : « Cette hausse sera obligatoirement répercutée sur les cotisations des mutuelles ». Le scénario de désengagement de la Sécu au profit des complémentaires est bien En Marche. Les économies à réaliser visent à limiter l'accès aux soins par des effets de structuration, de suivi de « la pertinence

et les qualités des actes, de la pertinence et l'efficacité des prescriptions d'arrêts de travail et de transport », notamment.

Avec la hausse de la CSG, les retraité.e.s sont invité.e.s à financer l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés à la place de leurs employeurs ! Si les salarié.e.s du privé verront leurs cotisations sociales baisser, les fonctionnaires attendent une réponse et ce sera sans compensation pour les retraité.e.s. Ainsi, le gouvernement poursuit une politique de fiscalisation du financement de la protection sociale, contraire aux principes fondateurs et à notre conception. La rentrée est marquée aussi par les ordonnances déstructurant le code du travail et favorisant la précarité, adoptées au Conseil des ministres aux termes de rencontres bilatérales avec les syndicats, fort éloignées d'une véritable concertation.

Par ailleurs, la politique réactionnaire du nouveau Président se déploie avec la loi « antiterroriste » et la chasse aux migrants et à leurs soutiens.

Une rentrée offensive du mouvement social

Le mécontentement grandissant des Français se traduit par la forte baisse de popularité du Président dans les sondages. Elle se traduit aussi dans la rue par les mobilisations multiples : contre les ordonnances de la loi Travail, par les actions des routiers, par les manifestations sans précédent des retraité.e.s. Avec en perspective la grève unitaire des fonctionnaires le 10 octobre contre le gel de la

LES RETRAITÉ.E.S, UNE DES CIBLES DE MACRON

- Après les mesures régressives des gouvernements précédents, l'augmentation de 1,7 point de la CSG à partir de janvier 2018, qui touchera 60 % des retraité.e.s, la réduction de l'APL qui concerne les plus modestes, vont encore diminuer le pouvoir d'achat déjà mis à mal (- 20 % en 12 ans).
- Depuis juin 2017, le « groupe des 9 » exige d'être reçu par M. Macron pour lui préciser les revendications des retraité.e.s et lui rappeler qu'ils ne sont pas ni nantis, ni privilégiés, ni égoïstes et qu'ils ont des droits à faire respecter.
- La suppression d'emplois aidés, sans création de postes de personnels qualifiés et pérennes, aggrave une situation déjà très difficile dans les EHPAD et dans la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile, sans parler des répercussions dans nombre d'associations.

valeur du point d'indice et les attaques contre la Fonction publique. Un vent de colère s'est levé, créant une situation de mobilisation porteuse d'espoir, un mois après la rentrée. Une situation qui impose de poursuivre la lutte pour créer une riposte d'une autre nature face aux attaques actuelles, aux réformes qui s'annoncent (retraite, assurance chômage, formation professionnelle...) et au mépris de classe de Monsieur Macron. Les retraité.e.s continueront à prendre toute leur place dans ces combats. ■

MARYLÈNE CAHOUE

Criminalisation de la solidarité

La vallée de la Roya est le lieu d'un enjeu de société. La police y est partout pour traquer les réfugiés à la frontière, les repousser en Italie sans respect du droit, harceler les aidants pour interdire de leur donner à boire et à manger.

Interpellé pour la 8^e fois le 27 septembre pour son aide aux migrants dans la vallée de la Roya, Cédric Herrou poursuit son action humanitaire.

Arrêté pour avoir pris dans sa voiture trois jeunes Erythréennes qui avaient besoin de soins, l'enseignant-chercheur au CNRS Pierre-Alain Mannoni a été relaxé par le tribunal de Nice mais, sur appel du parquet, il vient d'être condamné à deux mois de prison avec sursis. Il ne regrette rien.

Des « papis et mamies » comme ils se disent⁽¹⁾ ont été déférés devant le tribunal : « 24 heures de garde à vue dans une geôle sordide, glacée, transports menottés, et tu te dis mais qu'est-ce que j'ai fait de si grave et dans quel pays suis-je pour mériter pareil traitement à plus de 60 balais ? » Ils avaient aidé à mettre à l'abri des réfugiés cet hiver !

Pour des faits similaires Raphaël Rio, 19 ans, a été convoqué devant le TGI de Nice le 2 octobre.

La FSU dénonce les procès faits aux aidants et rappelle le droit et le devoir de tout.e citoyen.n.e de venir en aide à une personne en danger. Ces droits sont bafoués pour tous, des mineurs isolés sont laissés à la rue ou enfermés sans protection, sans accompagnement éducatif. Un début : le préfet des Alpes-Maritimes a été enjoint par le tribunal administratif « d'enregistrer les demandes d'asile sous trois jours », concluant que « l'administration porte une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté fondamentale que constitue le droit d'asile ». Roya citoyenne et les associations ont besoin de notre soutien, en particulier financier car les procès coûtent cher. ■ MIREILLE BRETON

(1) <http://www.roya-citoyenne.fr/> et site de Citoyens solidaires 06.

BILLET D'HUMEUR : EN MARCHÉ... ARRIÈRE TOUTE

« Jupiter » ne fait pas que rimer avec Thatcher et Schröder, il en suit les logiques. Baisse de 5 euros des aides au logement mais réduction drastique de l'ISF, les spéculateurs

jubilent. Poursuite du dépeçage du code du travail, le Medef savoure mais même la CFDT s'avoue déçue. Suppression massive des emplois aidés qui expédie leurs « bénéfici-

ciaires » au chômage avec les compliments de Pénicaut. Malgré les frais de maquillage les messages sont parfaitement clairs.

PIERRE TOUSSENEL

AVEC L'ASSEMBLÉE, RENCONTRER « NUIT DEBOUT » DANS LES SALLES



© DR

Trois questions à Mariana Otero

Des dizaines de caméras sont passées sur la place de la République pour « montrer » cet événement nouveau qu'était « Nuit Debout » au printemps 2016. Mariana Otero, documentariste, est restée, elle a osé un film important, déjà en avant-première⁽¹⁾ et en salles à partir du 18 octobre. Elle nous en dit plus.

L'US Retraités : *Qu'est-ce qui vous a conduit à oser ce film ?*

Mariana Otero : J'avais participé en tant que citoyenne aux premières réunions qui affirmaient « *On ne rentre pas chez nous le 31* ». Sur la place de la République on résistait à la loi El Khomri d'abord, mais on cherchait aussi des formes nouvelles de démocratie participative.

Le « 32 Mars » et les jours qui ont suivi, j'ai vu la richesse de ce qui se passait. Devant ce désir partagé de « *faire la démocratie* » autrement je me suis dit « *Il faut filmer* », et je suis allée chercher la caméra, puis j'ai posté de petits éléments sur YouTube : « *Les Yeux de Marianne* » (tous jours postés).

Et j'ai pensé « *Ça mérite un film, même si c'est une galère financière...* ». Il s'agissait d'un moment unique à conserver pour l'avenir. Un producteur, Pascal Deux, a pris le risque et nous avons fait appel à un financement participatif.

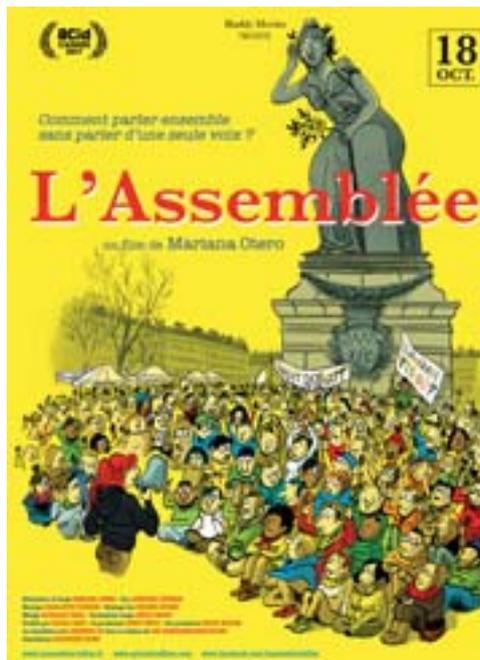
L'US Retraités : *Comment fait-on des choix dans une matière si diverse ?*

M. O. : Je n'avais rien anticipé, à la différence de mes autres films⁽²⁾. Il fallait un axe, j'ai choisi l'Assemblée, et son fonctionnement. Ce qui m'a intéressée, ce n'est pas qui parlait mais comment la parole se transmettait entre anonymes, parfois connus, toutes les deux puis trois minutes, dans le respect de la règle retenue... Les enjeux : Comment parler ensemble sans parler d'une seule voix ? Comment le collectif accueille-t-il l'individu ? Quelle place pour le vote ? Les corps parlaient aussi : la parole dans tous ses états...

L'US Retraités : *L'Assemblée, documentaire « souvenir » ou film pour demain ?*

M. O. : J'ai fait ce film pour l'avenir. Faire un film documentaire c'est chercher à « déplier les évidences », à faire émerger de nouveaux questionnements.

C'est un film qui parle de notre époque, des jeunes et des moins jeunes. Les violences policières se sont invitées, j'ai même été arrê-



tée. J'ai voulu que le film soit aussi rythmé par le contraste entre cette volonté de démocratie et les « baillons » de la police... Des questions montaient avec les manifestations : Quelle place donner aux travailleurs en lutte, aux syndicalistes ?

Le « 77 Mars », Valls joue du 49.3. Le « 88 Mars » la place est plus clairsemée mais « Nuit Debout » n'est pas un échec, c'est un moment historique qui a politisé toute une génération, créé une manière différente de faire de la politique à travers des réseaux encore très actifs.

Pour tous dès maintenant, il y a des projections avec débats, vous trouverez dates et lieux sur notre site et j'espère vous y rencontrer⁽¹⁾.

La parole est à vous. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
MIREILLE BRETON

Version intégrale en ligne sur notre site www.snes.edu rubrique retraités

(1) www.lassemblee-lefilm.fr

(2) *À ciel ouvert* (2013), *Entre nos mains* (2010), *Histoire d'un secret* (2003), *Cette télévision est la vôtre* (1997), *La loi du collègue* (1994).

LE FILM DOCUMENTAIRE DANS TOUS SES ÉTATS

- *L'Assemblée* a été présenté à Cannes dans le cadre de la programmation « off » de l'ACID⁽¹⁾ avec un beau succès.
- Les films documentaires viennent de tenir leurs états généraux à Lussas en Ardèche⁽²⁾. Manifestation d'échanges internationaux, non compétitive et ouverte à tous. Plus de 600 personnes en plein air pour *L'Assemblée* de Mariana Otero en avant-première.
- Née à Lussas l'an dernier : Tënk, plateforme en ligne dédiée au documentaire d'auteur à voir et revoir (plus de 5 000 abonnés) appelle à l'abonnement pour survivre⁽³⁾.

(1) Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion.

(2) <http://www.lussasdoc.org>

(3) <https://blogs.mediapart.fr/tenk>

PREMIÈRE RENTRÉE DE L'ÈRE MACRON

Entretien avec Benoît Teste

« Notre priorité du moment est de réussir le mouvement du 10 octobre. Si on parvient à mobiliser massivement les fonctionnaires et tous ceux qui viendront en solidarité avec eux dans la rue, alors l'ensemble du mouvement social peut être relancé. »

Quel est l'état d'esprit dans les établissements à cette rentrée ?

On constate une grande colère sur les questions de la Fonction publique : stigmatisation par le jour de carence, gel du point d'indice, compensation partielle de la hausse de la CSG. Cette colère est mêlée d'inquiétude vu la situation politique après la présidentielle. Même les collègues qui ont adhéré au discours de Macron sur les « réformes nécessaires » sont déçus de ne voir désormais advenir que les mesures négatives, et la majorité des collègues est aujourd'hui clairement dans le désenchantement, se demandant où va s'arrêter cette politique destructrice et menée à la hussarde.

Dans les établissements, les conditions de travail se dégradent, avec des effectifs très lourds notamment au lycée, car la vague démographique est à son plus haut. Pour l'administration, « tout va bien », mais ce discours ne trompe plus les collègues. La crise de recrutement se poursuit. On colmate les brèches avec des contractuels à la rentrée et après on n'assure plus les remplacements.

Comment apprécier la politique du nouveau ministre ?

Dans la réforme du collège, Blanquer a seulement supprimé ce qui était inapplicable, les usines à gaz que la réforme mettait en place. Le cœur de la réforme, l'autonomie des établissements, est maintenu. Avec une logique perverse, car les améliorations souhaitées par les collègues, comme le rétablissement des classes bilingues par exemple ou les arrangements autour des EPI, sont renvoyées à l'autonomie de l'établissement, c'est-à-dire aux moyens dont il dispose et aux rapports de forces.

Pour le ministre, le mal dont souffrirait l'école, ce serait l'égalitarisme. Il développe en même temps un discours très libéral sur l'autonomie (par exemple le recrutement d'enseignants par le chef d'établissement sur projet), l'abandon des cadres nationaux. De ce point de vue, on a une crainte pour le maintien du bac,



© Thierry Nectoux

Benoît Teste

secrétaire général adjoint

comme cadre national et premier grade universitaire. Le discours sur les prérequis est intéressant s'il s'agit d'améliorer réellement les processus d'orientation, mais pervers s'il s'agit de fermer l'accès à des filières de l'enseignement supérieur. L'échec en première année de licence est souvent lié à l'impossibilité de bacheliers professionnels et technologiques d'accéder aux filières courtes faute de places.

Quelles perspectives pour le mouvement social ?

Au-delà de la loi travail, il y a des bombes à retardement, notamment une transformation de fond de la protection sociale avec les réformes de l'assurance chômage et des retraites. La feuille de route de Macron est connue et sans mouvement social d'ampleur pour s'y opposer, son application engendrerait un recul historique pour l'ensemble des travailleurs et de la société. Il faut construire des mobilisations sur le

long terme pour arriver à anticiper ces réformes. Par exemple, la perspective de contre-réforme des retraites est d'ores et déjà évoquée et dénoncée dans l'appel à la grève du 10 octobre. Il est essentiel de réussir ce mouvement du 10, de mobiliser massivement les fonctionnaires et tous ceux qui seront solidaires : alors l'ensemble du mouvement social, y compris celui auquel nous participons aussi contre les ordonnances réformant le droit du travail, mais encore celui des retraités, peut être relancé et « converger » dans un combat de société plus vaste et porteur d'alternatives. Pour le 10 octobre, j'ai vraiment l'impression que cela va prendre car l'unité syndicale est un puissant facteur de mobilisation : on le voit chez les retraités avec les belles manifestations unitaires du 28 septembre, on va le voir avec les actifs le 10 octobre. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ LE 30 SEPTEMBRE 2017



LA FEUILLE DE ROUTE DE LA MINISTRE

Sans réponses véritables aux besoins

Ex-présidente de l'Institut National du Cancer et de la Haute Autorité de Santé, réputée proche des laboratoires, Agnès Buzyn a un portefeuille large : lutte contre les exclusions, politique familiale, accompagnement des jeunes, réforme des retraites, dépendance, politique de santé...

Deux champs d'inquiétude

► La dépendance

Bilan de la loi vieillissement et maintien à domicile sont les objectifs : services et soins, aides aux aidants, restes à charge. Suite aux conflits sociaux dont celui de l'EHPAD de Fougerans (Jura), et à la vague montante des oppositions à la nouvelle tarification des EHPAD, une « mission flash » a été créée.

Le constat, catastrophique, dénonce l'exclusion de toute réflexion sur les EHPAD dans la loi Vieillesse : manque de personnels médicaux (aides soignants, médecins, infirmiers), conditions de travail et de rémunérations insupportables, mises en danger de la santé des résidents.

Des propositions ? Pas de mesures radicales, pas de créations de postes, ni de perspective de mise en place d'un service public : des commissions et groupes de travail, et une mission d'observation du terrain sont créés. 36 des 1 200 contrats aidés seraient reconduits...

► La santé

L'engagement présidentiel d'imposer 4 milliards d'économies à l'assurance maladie en 2018 donne le ton. La prévention devrait être au centre des préoccupations comme les déserts médicaux.

Le tiers payant n'est plus acquis : une mission de l'inspection des Affaires sociales doit vérifier sa faisabilité.

Les restes à charge pour le dentaire, l'optique et les prothèses auditives relèveront des mutuelles, ce que revendique d'ailleurs la



Choix budgétaires contre besoins sociaux.

© Fougerans

MGEN. Un panier de soins minimal qui serait sans reste à charge, relèverait, lui, de la Sécurité sociale.

C'est une vieille idée recyclée : à la Sécurité sociale la prise en charge minimale et aux complémentaires santé, donc aux particuliers, les autres risques.

Décidément la revendication du 100 % Sécurité sociale est plus que jamais à l'ordre du jour. ■

ANNIE EVENO

MGEN : CONCURRENCE ACCRUE

Aux retraité.e.s de payer plus

Depuis le 6 juillet 2017, la mutuelle historique de l'Éducation nationale n'est plus la seule référencée sur le « marché » de la complémentaire santé prévoyance du ministère.

Le gouvernement a choisi d'ouvrir ce champ à deux assurances privées, AXA-Intérial et CNP-Assurance. C'est un recul des solidarités intergénérationnelles. L'adoption de certaines pratiques des assurances privées par la MGEN, tarification à l'âge et offre diversifiée de soins, n'aura donc pas été efficace pour garder le monopole du référencement de l'État.

L'AG de Montpellier de juillet 2017 a adopté la suppression de la prestation « funérailles » et une augmentation variable des cotisations

suivant l'âge et le panier de soins choisi. Ces augmentations, votées par 66 % des présents aux assemblées générales, ont été calculées en fonction des déficits des paniers de soins et pénalisent une fois de plus les retraités (augmentation de 5 % et 7,5 % pour les paniers de soins « référence » et « intégrale »). Les retraités sont invités à financer eux-mêmes les « fortes solidarités » dont ils bénéficient !

C'est de nouveau un renoncement à la solidarité intergénérationnelle qui est scandaleux. ■

FRANÇOISE EIDEN

COMITÉ DE SUIVI DES RETRAITES

Premier frémissement avant le « Big Bang »

« L'équilibre financier des retraites repoussé de 20 ans » titrait *Le Figaro* en juin dernier, suite au dernier rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR). Ce propos alarmiste visait sans doute à préparer l'opinion au « Big Bang », appelé aussi « réforme systémique », programmé par le Président. En annonçant qu'il avait l'intention de s'attaquer au régime spécial de la SNCF, il a envoyé un message clair aux fonctionnaires : nous ne serons pas épargnés.

Les nouvelles projections du COR font apparaître un déficit limité à moyen terme, alors que les « réformes » précédentes avaient, au prix d'importantes économies sur les retraites actuelles et surtout futures, fait la promesse d'un retour à l'équilibre.

Selon le COR, le taux de remplacement (rapport entre la première pension et le dernier salaire) pour un salarié non cadre du privé ayant une carrière complète, passerait de 75 % pour la génération 1940 à une fourchette entre 55 % et 68 % pour la génération 2000. Mine de rien, il s'agit d'une baisse de 10 à 27 % de la pension dans le cas d'un salarié « privilégié », puisque les carrières incomplètes vont devenir la norme et ravager encore davantage les pensions. Le COR avait sous-évalué la baisse du taux de remplacement dans la Fonction publique parce qu'il s'était fondé sur une hypothèse de stabilité de la part des primes dans la rémunération des fonctionnaires⁽¹⁾. Or celle-ci ne cesse d'augmenter depuis vingt-cinq ans. En se basant sur une part de 25 % contre 18 % dans la précédente projection, le taux de remplacement pour la génération 1955 de fonctionnaires passe de 68 à 63,4 % !

Si la baisse des pensions est au rendez-vous, quel est le problème pour les « réformateurs » ?

Le Comité de suivi énumère plusieurs facteurs. Le plus important est le ralentissement de la croissance : en dessous de 1,5 % le système est structurellement déficitaire, parce que les ressources faiblissent, et surtout parce que toutes les réformes depuis 1993 ont été bâties sur l'hypothèse que les retraites allaient décrocher des salaires. Plus la croissance des salaires est forte, plus les retraités.e.s sont floués, plus le système fait des économies. Mais quand la croissance lente revient et de façon durable, cela ne marche plus.

En second lieu, les nouvelles projections démographiques de l'INSEE (moins de migrants, augmentation plus importante de l'espérance de vie : autant

d'hypothèses discutables) contribuent à dégrader le solde à moyen terme.

Enfin la politique salariale de l'État (moins d'emplois, gel de la valeur du point d'indice, hausse de la part des primes) diminue la part des cotisations des fonctionnaires dans l'ensemble des ressources des régimes de retraite, mais comme ces cotisations sont supérieures à la moyenne des cotisations perçues, l'effet de structure provoque un affaiblissement des ressources pour l'ensemble du système !

Dans ses conclusions, le Comité de suivi conseille au gouvernement de prendre du temps et de bien étudier les mesures et leurs conséquences.

Il recommande surtout de rendre l'équilibre financier moins sensible à la croissance avec une phrase redoutable : « Une mesure telle qu'une sous-indexation des pensions permettrait des économies rapides et se répercuterait sur les années suivantes. Elle pourrait cependant poser des problèmes au moment de la hausse de la CSG ». ■ **DANIEL RALLET**

(1) La pension étant calculée sur le traitement hors primes, plus la part des primes est importante, plus le taux de remplacement calculé sur le revenu global du fonctionnaire est bas.

Des pensions dégradées programmées dans le nouveau monde.



RÉFUGIÉS : CHASSE À L'HOMME

Un été meurtrier

En France, chaque semaine un camp de réfugiés est démantelé, en particulier dans le nord du pays, sans solution pour ceux qui en sont chassés et donc reviennent. En Méditerranée, pendant tout l'été hommes, femmes et enfants sont morts noyés sans secours. Inhumain, inacceptable. Le plus dangereux serait de s'y habituer.

Le candidat à la présidentielle Emmanuel Macron appelait à la compassion des Européens à l'égard des réfugiés : « Plus une personne à la rue », « des hébergements d'urgence partout d'ici la fin de l'année »...

Il aura pourtant fallu une décision du Conseil d'État en juillet enjoignant à l'État et à la municipalité de Calais d'installer des points d'eau, de garantir l'accès à la nourriture et mettre à l'abri les mineurs, pour que cesse le harcèlement contre quiconque tentait d'apporter un peu d'aide à ces femmes et ces hommes privés de tous leurs droits. Le ministre aura même été contraint d'ouvrir une enquête sur le comportement des forces de police et de la gendarmerie, devant le rapport accablant publié par Human Rights Watch.

À Paris le camp de la Chapelle a été évacué cet été pour la 35^e fois depuis 2015 ! Ils étaient de nouveau 2 500... attendant d'être acceptés au centre humanitaire tout proche.

En septembre, l'exemple de l'évacuation de deux campements du Pas-de-Calais éclaire les objectifs. M^e Julie Bonnier, avocate de Terre d'Errance s'indigne : « C'est une tradition de rendre un arrêté le vendredi soir, c'est parfait pour entraver les droits de la défense. L'organisation est telle que l'on est bloqué. »

Plus odieux, Gérard Collomb rejette les solutions proposées, telle celle de Damien Carême, maire de Grande-Synthe, qui s'engageait à reconstruire des hébergements décents à la Linière.

L'Union européenne organise le rejet des réfugiés

Après l'élévation de la Turquie au rang de Cerbère de l'Union Européenne, les accords Italie-Libye accroissent les tensions : la marine libyenne reçoit une aide financière et logistique de l'Italie pour

empêcher les départs de bateaux. Elle se considère donc libre d'intervenir au-delà des eaux territoriales. Les bateaux des ONG, déjà menacés par des bateaux de fascistes anti-immigrés comme le C-Sstar, ont dû quitter la zone sous la menace des garde-côtes libyens en abandonnant les exilés de Libye à leur sort : « Nous laissons un vide mortel en Méditerranée ».

Une politique ni « généreuse » ni « efficace »

Les « hotspots » dans les pays de départ comme la Libye, en guerre, le Tchad ou le Niger, tels que proposés par le président Macron, sont une remise en cause du droit d'asile.

Les distinguant des migrants économiques, la « mise à l'abri » des seuls « réfugiés » prend le tour d'un tri visant à éliminer le plus de migrants possible, y compris mineurs. Les centres d'accueil prévus en 2018 ne couvriront qu'une petite partie des besoins, la réduction du temps pour la procédure de demande d'asile est irréaliste.

Confits dans leurs intérêts à court terme, les tenants du système capitaliste mettent le monde en tension, au plus grand mépris des femmes et des hommes qui les « dérangent ». Ils rejettent, ignorent ou enferment. Michel Agier, anthropologue, éclaire ainsi les traits communs de « l'encampement » : l'extraterritorialité, l'exception et l'exclusion, espace à part « hors-lieux et hors-droits » permettant de retarder ou suspendre toute reconnaissance d'une égalité politique entre les occupants et les citoyens ordinaires, « le camp signale en même temps qu'il dissimule une population en excès, surnuméraire... »⁽¹⁾. Il est urgent de changer de cap. ■

MIREILLE BRETON

(1) Dossier *Le Monde diplomatique*, mai 2017, avec encart Secours Populaire.

Campagne Emmaüs France « traversée #Article13 », septembre 2017 : 3 heures 30 et 10 km à la nage ou en kayak dans le détroit de Gibraltar pour alerter sur le drame migratoire.

© Emmaüs France / Frédéric Amiel

**LA SOLIDARITÉ SE POURSUIT ET SE RENFORCE**

Solidarité active dans des lieux si divers que l'hôtel Plaza à Athènes, la petite île de Tilos (64 km²), Riace en Italie (voir p. 20-21), La Roya, Grande-Synthe..., avec le soutien d'associations, de femmes et d'hommes dont beaucoup de retraités.e.s pour faire respecter l'« Article 13 »⁽¹⁾ et construire un autre monde.

(1) Déclaration universelle des droits de l'Homme (sur le droit de circulation).

UNE SITUATION FINANCIÈRE TOUJOURS PLUS DÉGRADÉE

Les retraité.e.s en colère

En mars 2017, neuf organisations ont adressé un questionnaire aux retraité.e.s pour mieux les connaître et les représenter et, aussi, pour prendre en compte leurs attentes. 12 000 personnes ont répondu : succès qui donne une validité à l'exploitation des résultats même si nous devons garder à l'esprit que cette population n'est pas un « panel représentatif ».

Le public touché a une proximité avec nos organisations syndicales et donc des caractéristiques spécifiques qui le distinguent des données connues sur l'ensemble des retraité.e.s. Certaines catégories sont difficilement atteignables par notre démarche militante. Ainsi, parmi les personnes ayant répondu, seuls 6 % déclarent un montant de pension inférieur à 1 000 €, les locataires sont sous-représentés (14 %) et 5 % sont directement concernés par le manque d'autonomie.

Une dégradation financière des retraité.e.s

Dans la perception de leur situation financière présente, seuls 20 % se sentent « à l'aise », 62 % se considèrent « tout juste à niveau » et 12 % se déclarent « en difficulté » ou « pauvre ». Concernant l'évolution de cette situation, le verdict est sans appel : 80 % constatent qu'elle s'est dégradée.

Selon 62 % des personnes interrogées, la première cause tient à la hausse des prix. Alors que le taux d'inflation est faible, cela peut sembler paradoxal. Mais la répartition des dépenses des retraité.e.s n'est pas à l'image du « panier » type retenu par l'Insee dans la construction de l'indice des prix. Ainsi, 42 % des réponses pointent l'augmentation du coût de l'énergie comme une des causes de la baisse de leur pouvoir d'achat.

Parmi les autres causes, sont aussi incriminés la hausse des cotisations des complémentaires de santé (48 %) et le coût d'accès aux soins et les déremboursements (32 %). Sont dénoncées les hausses de la fiscalité locale (43 %), de la TVA (34 %), de la CASA (37 %) et la suppression de la demi-part fiscale (17 %). Seuls 11 % incriminent l'absence de revalorisation annuelle des pensions pourtant facteur premier de baisse du pouvoir d'achat.

Insuffisance des politiques publiques

Même si peu de personnes sont directement concernées, l'immense majorité pointe l'insuffisance des plans d'aide d'un maintien à domicile ou d'un accueil en établissement. Cette prise de conscience concerne, plus lar-



gement, les politiques publiques : 46 % considèrent qu'elles ont « négligé la situation des retraité.e.s » et 38 % qu'elles les avaient « totalement ignorés ».

Pour agir : d'abord les pétitions

Les pétitions sont validées comme moyen d'action (57 %), puis viennent courriers et délégations aux élus (44 %) et conférences de presse (39 %). Les manifestations ne sont citées que par 7 % des interrogés mais, comme le notent avec humour les auteurs de la synthèse, si 7 % des retraité.e.s descendaient dans la rue, cela ferait 1 120 000 manifestants ! ■

JEAN-LUC LE GUELLEC

NOTE DE
SYNTHÈSE

[www.snes.edu/
questionnaire-
retraites-
des-9.html](http://www.snes.edu/questionnaire-retraites-des-9.html)



© DR



© DR



© DR



© DR



© Jean-Paul Nail



© DR



© Jean-Paul Nail

COMMUNIQUÉ

Après les fortes mobilisations du 28 septembre

Les retraité.e.s continuent.

Le jeudi 28 septembre, dans une mobilisation sans précédent, des dizaines de milliers de retraité.e.s ont répondu à l'appel des neuf organisations regroupant syndicats et associations (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE/CGC, FSU, FGR-FP, UNIRS-SOLIDAIRES, LSR, UNRPA) par de multiples initiatives : manifestations, rassemblements, meetings...

Ils ont exprimé leur volonté de voir leur pouvoir d'achat augmenter. La ponction de 1,7 point supplémentaire de la CSG sans compensation qui va toucher 60 % des retraité.e.s, l'annonce d'un nouveau gel des pensions pour 2018, la baisse de l'APL, qui s'ajoutent aux ponctions fiscales (CASA, demi-part veuf/veuve, fiscalisation de la majoration familiale pour trois enfants...), ont pour conséquence une baisse continue du pouvoir d'achat des retraité.e.s.

Ces mobilisations, imposantes, confirment les conclusions de l'enquête menée auprès de 12 000 personnes, enquête initiée par le groupe des neuf organisations. La rencontre le même jour avec Mme Buzyn et M. Delevoye est un premier signal de reconnaissance lié au succès des actions du 28 septembre. En apportant 250 000 pétitions contre la hausse de la CSG, nous avons réaffirmé notre opposition ferme à son augmentation de 1,7 point et au gel des pensions pour 2018. La ministre n'a apporté aucune réponse à la colère des retraité.e.s. La réunion s'est conclue par un engagement de mettre en place des réunions de travail sur des dossiers les concernant.

Le groupe des neuf organisations renouvelle sa demande d'être reçu rapidement par le président de la République pour traiter de questions concernant la place du retraité dans la société, la sauvegarde et la progression de son pouvoir d'achat, la mise en œuvre de la loi ASV. Lors de sa prochaine réunion, dès le 9 octobre, il décidera de nouvelles initiatives et mobilisations.

Paris, le 29 septembre 2017



CDCA : UN AN APRÈS

Un enjeu de démocratie et de participation

Le Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie a été créé par le décret du 7 septembre 2016 de la loi ASV. En dépit des textes, certains départements ont choisi l'inertie.

Il se substitue au Comité Départemental des Retraités et Personnes Âgées. Instance consultative, il est composé de deux formations spécialisées : personnes âgées et personnes handicapées. Il est placé auprès du président du conseil départemental ou de la métropole.

Un an après la parution du décret, où en est-on ? Force est de constater que la mise en place se fait très lentement et nombre de départements n'ont pas encore constitué cette instance alors que la loi le leur impose. Pour certains, l'installation est incomplète. Cependant, on peut se féliciter de l'entrée des représentant.e.s FSU dans les CDCA, ce qui donne à ces derniers une responsabilité certaine et la nécessité d'un travail collectif au sein de la section départementale FSU. Actuellement, les deux tiers des CDCA sont constitués.

La diversité de fonctionnement était prévisible puisque le décret laisse une certaine autonomie à ces instances. Ainsi, sur la question essentielle du règlement intérieur (RI), certains CDCA fonctionnent sans (dans le Nord, par exemple), d'autres ont trouvé un texte en séance qui a été soumis au vote sans aucune concertation.

L'exemple de l'Aube est significatif : dans un pre-

mier temps, le projet de RI n'évoquait pas les frais de fonctionnement du CDCA. Après intervention du représentant SNES-FSU, rappelant le décret du 3 juillet 2006 et transmettant le RI de l'Ille-et-Vilaine où apparaît le remboursement des frais des déplacements, le nouveau projet de l'Aube inclut ce dispositif.

Sur cette question comme sur d'autres, c'est l'exercice de démocratie qui est interrogé alors que l'appellation de cette instance fait directement référence à la citoyenneté. La question de la représentation des droits et devoirs d'une collectivité territoriale envers ses organismes consultatifs est interpellée. Il importe d'imposer le respect des textes sur les compétences des CDCA et refuser par exemple la réunion uniquement en plénière (les deux formations réunies) et ce d'autant que les personnes âgées ont bien du mal à se faire entendre face aux associations de personnes handicapé.e.s, très puissantes (Isère).

Les premières remontées des réunions montrent à la fois la richesse des débats (Bas-Rhin par exemple) et/ou l'enfermement dans des questions juridiques. Elles confirment la nécessité d'une concertation inter-syndicale en amont pour créer un rapport de force.

À suivre... ■

MARYLÈNE CAHOUE

AGENDA

→ **20 novembre et 12 décembre**

Stage FSU réservé exclusivement aux représentant.e.s FSU dans les CDCA. (Inscription : caform-inscription@fsu.fr)

→ **29 et 30 novembre**

Journées d'automne SFR-FSU

→ **25 et 26 janvier 2018**

Stage retraités SNES-FSU

→ **31 janvier et 1^{er} février**

Assemblée générale nationale des retraités.e.s SNES-FSU à Arras

LES JOURNÉES D'AUTOMNE DE LA SFR NATIONALE FSU

Mercredi 29 et jeudi 30 novembre dans les locaux du SNUipp : 12, rue Cabanis, métro Glacière.

Pour la neuvième année consécutive, les retraités.e.s de notre fédération se retrouveront à Paris pour les Journées d'automne, l'occasion de se rencontrer, de débattre.

Le programme s'annonce dense et varié :

- ▶ **Mercredi matin**, Benoît Teste, secrétaire général adjoint du SNES et secrétaire national de la FSU, ouvrira les travaux autour de la question des comptes notionnels.
- ▶ **L'après-midi**, table ronde sur la place du retraité dans la société, avec Jérôme Pélissier, sociologue, Pascal Champvert, représentant des Maisons Départementales pour l'aide aux Personnes Âgées, et Didier Gelot de la DARES. Dans un second temps, intervention des représentant.e.s du groupe des 9 sur la question.
- ▶ Apéritif.
- ▶ **Jeudi matin** : Hôpital, santé avec un représentant de la CGT et de la FSU. Intervention d'un militant syndical étranger et d'un membre de la FERPA (Fédération Européenne des Retraités.e.s et Personnes Âgées).
- ▶ **L'après-midi** : travail en deux groupes sur le syndicalisme retraité dans la FSU.
- ▶ **Clôture** des journées d'automne par Bernadette Groison. Les travaux commencent le mercredi à 10 heures (accueil à partir de 9 heures) et se terminent le jeudi à 16 h 30.

Pour s'inscrire : caform-inscription@fsu.fr



Journées d'automne 2016 avec Christelle Avril, sociologue et Dominique Watrin, sénateur.

© DR

DES INÉGALITÉS ACCRUES

Quelles politiques pour quels territoires ?

L'exemple de la santé est particulièrement criant : au lieu de diminuer les disparités, de favoriser l'accès de tous aux soins, les politiques mises en œuvre continuent de mettre à mal le tissu de l'offre sanitaire.

Dossier réalisé par Dominique Balducci, Stéphane Batigne, Jean-Paul Beauquier, Georges Bouchart, Marylène Cahouet, Jean-Louis Viguié

© Wikipedia / Mbzt



QUELLES REVENDICATIONS POUR

Des découpages

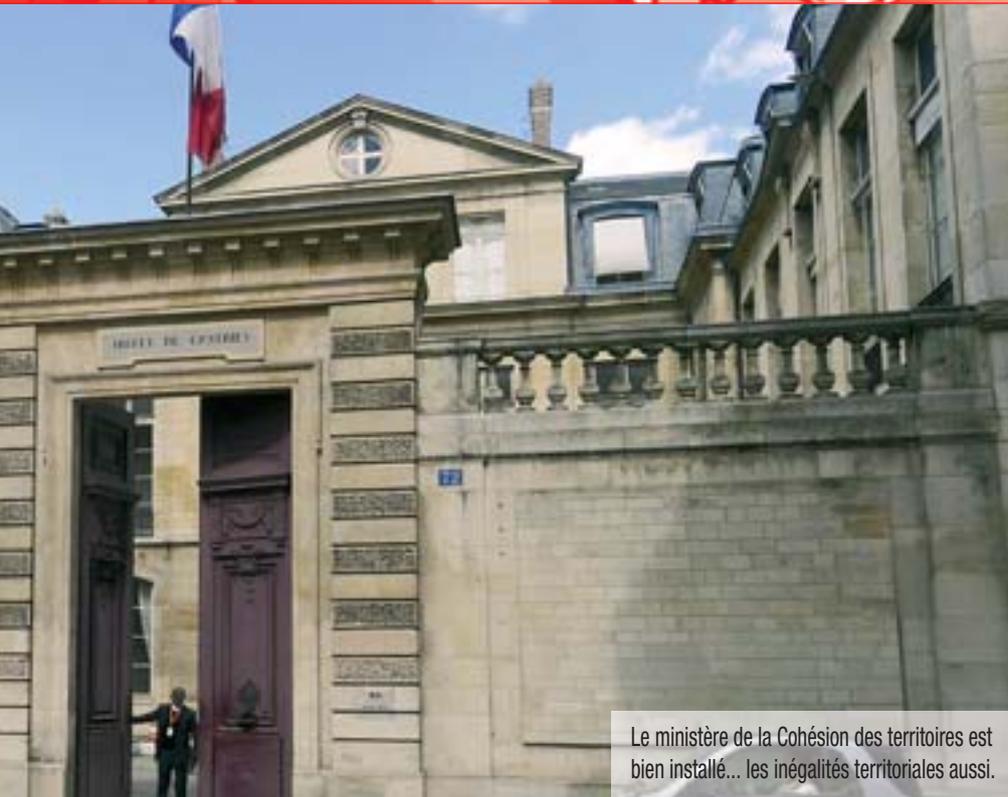
Toute réforme devrait avoir pour but le biactuels de restrictions budgétaires et de

Un « mille territoires »

La territorialisation de l'action publique s'est imposée depuis plusieurs années dans la foulée des vagues de décentralisation. Chaque strate administrative se structure en territoires donnant cette impression de « millefeuille » souvent décrié. « Territoire » devient un mot-valise quasi incantatoire qui recouvre des réalités très disparates : métropoles épanouies dans l'espace européen voire mondialisé ; zones urbaines appauvries ou rurales désertées qui sont « abandonnées » ou en déshérence, n'ont guère d'avenir commun, de perspectives semblables. De plus, certains niveaux se dotent, ou pas, de « compétences » parfois enchevêtrées.

Des territoires disparates et en concurrence

Le constat est partagé aujourd'hui, les inégalités territoriales se développent et s'accroissent : des territoires s'appauvrissent et d'autres se développent, au point qu'un ministère de la Cohésion territoriale a été créé en début de législature. Parmi les nombreuses



Le ministère de la Cohésion des territoires est bien installé... les inégalités territoriales aussi.

R LES MALADES ?

de territoires complexes et confus

en public et répondre aux besoins des populations. Mais les impératifs de rentabilité détruisent le tissu sanitaire...

causes, la « mondialisation » – ou mieux globalisation – d’inspiration libérale se joue des délimitations administratives et débouche, par principe, sur une mise en concurrence des territoires à une échelle inédite.

Les populations sont renvoyées aux capacités et « attractivité » de leur territoire. La « conférence des territoires », de création tout aussi récente, sera-t-elle en capacité de répondre à ces enjeux ?

Une « gouvernance de la santé » qui s’exerce dans des territoires spécifiques

S’agissant de la santé au sens le plus large, on retrouve des projets et des programmes davantage territorialisés eux aussi. Si le cadrage national existe, et surtout à travers le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) très rigoureux, la gestion concrète est confiée aux Agences régio-

nales de santé (ARS) instituées par la loi « Hôpital patients santé territoires » (HPST) dite Bachelot de 2009, « modernisée » fin 2016 sans remise en cause fondamentale. Les premiers territoires de santé ont parfois morcelé les départements. On accompagnait ainsi une réforme territoriale qui devait marginaliser l’étage départemental du « millefeuille ». Le dernier découpage régional et le maintien des départements font que la plupart des territoires de santé épousent à peu près l’œuvre de l’Assemblée Nationale Constituante en 1790.

L’expérimentation d’une « Démocratie en Santé »

Pour élaborer projets et programmes de santé, à titre consultatif, une Conférence régionale de la santé et de l’autonomie (CRSA) a été mise en place. Elle recueille les observations et propositions émises par des représentants de collèges regroupant

les partenaires divers, des professionnels aux usagers. Seules les confédérations syndicales disposent de sièges.

Au plan des territoires, la situation se complexifie. À la fois parce que la loi d’Adaptation de la société au vieillissement (ASV) a institué les Conseils départementaux de la citoyenneté et de l’autonomie (CDCA) qui concourent à l’élaboration des politiques de santé et sont représentés dans les Conseils territoriaux de santé (CTS) en charge tant de l’élaboration du projet régional que des priorités départementales et d’actions spécifiques. Les syndicats n’y sont pas représentés : c’est le domaine des professionnels, des établissements et des associations pour l’essentiel.

L’exercice inédit, conjuguer une approche de Conseil départemental avec celle d’une ARS, en effaçant, entre autres, le clivage ancien « Personnes Âgées/Personnes Handicapées », s’avère complexe surtout avec des moyens plus que contraints.

Un électron libre : le « Groupement Hospitalier de Territoire »

Une contradiction supplémentaire émerge avec la création des GHT. Ces derniers, constitués librement et par « affinités et complémentarités » depuis juillet 2016, finissent par constituer leur propre territoire hospitalier qui ne coïncide pas nécessairement avec les territoires des ARS ! Alors qu’il continue d’exister une direction de « l’offre de soins » dans les ARS et qu’est en cours d’élaboration un Projet Régional de Santé pour une durée de dix ans, apparaît un espace nouveau et mouvant sous la coupe des directions des hôpitaux publics qui élaborent quasiment sans les usagers leur « projet médical partagé ». Dans le domaine de la santé on retrouve la complexité et la confusion préjudiciables à l’esprit du service public qui garantit accès et continuité à tous les citoyens.

Au final, la territorialisation des politiques a développé l’esprit de consensus en estompant les clivages politiques au bénéfice d’une technicisation de l’action publique et une urgence s’impose : la prise en compte de tous les acteurs. ■



© DR

Pascal Dupas est coordinateur régional CGT Santé Action sociale Rhône-Alpes.

AGIR DANS L'UNITÉ SYNDICALE

Entretien avec Pascal Dupas

« Dans le domaine de la santé, comme dans d'autres, l'enjeu syndical aujourd'hui est de définir des revendications territoriales et les faire partager bien au-delà des salariés concernés. Nous défendons en même temps conditions de travail, conditions d'exercice des métiers mais aussi accès et qualité de soins pour tous. »

L'US Retraités : Territorialisation : quelle est la situation au niveau de la santé ?

Pascal Dupas : Depuis 2002, l'organisation de l'offre de soins en territoire s'est fortement accélérée. Les lois Bachelot et Touraine ont recomposé totalement l'organisation sanitaire dans nos régions et se sont toutes basées sur des mesures d'austérité où le maître mot est « économie » et la devise de nos gouvernements successifs : « Pour réduire la demande, il faut réduire l'offre ». C'est ainsi que le *numerus clausus* a été diminué. Le manque organisé de médecins peut maintenant justifier toute une série de mesures au nom de la sécurité, au détriment des besoins. Une des premières dispositions a été de redéfinir la notion de territoire. Par exemple en Rhône-Alpes avant Bachelot, nous avions douze territoires de santé, depuis 2010 nous n'en avons plus que cinq pour huit départements. La première idée est qu'il faut répondre aux besoins de santé dans ces territoires alors que ceux-ci ne correspondent plus à nos bassins de vie et d'emplois. La deuxième idée est que pour répondre aux besoins de santé le public et le privé soient mis au même niveau et en concurrence. La course au marché est ainsi organisée et favorisée par le mode de financement des actes médicaux par la mise en place de la T2A (tarification à l'activité). Or, le secteur privé a pour vocation de gagner de l'argent. Malheureusement cela ne peut se faire qu'aux dépens des patients : dépassement d'honoraires, sélection des malades... La troisième idée est de réorganiser l'hôpital afin de pouvoir résister à la concurrence du privé dont le renforcement est sciemment organisé et favorisé.

L'US Retraités : Ces réformes aboutissent donc à une casse du service public ?

P. D. : Nous assistons à la mise en place des groupements hospitaliers de territoires (GHT) : l'ensemble des structures hospitalières du territoire se structure en une seule entité, sous la tutelle du plus gros établissement. L'hôpital prend ainsi une dimension territoriale où chaque établissement devient un service de l'établissement support qui à lui seul concentrera une forte partie de l'activité de soins. Les personnels seront

salariés de ce GHT, qui à moyen terme n'aura qu'un seul directeur. Si les problèmes de mobilité et de flexibilités sont d'ores et déjà posés, nous nous interrogeons sur le devenir de nos instances représentatives du personnel et de nos droits syndicaux. Il n'y a qu'à se référer aux ordonnances Macron pour s'en inquiéter. Ces restructurations provoquent la fermeture de nombreux services, notamment des services de soins de proximité et favorisent les grandes villes ou métropoles au détriment de nos campagnes et nos montagnes. La disparition d'hôpital général de proximité provoque la fuite des médecins généralistes qui ne peuvent plus réaliser correctement leur travail. Preuve que la multiplication des déserts médicaux n'est pas une fatalité mais la conséquence de choix politiques. Une quatrième idée est d'imposer une coopération étroite entre le public et le privé sur un même territoire. Nous assistons donc à une inclusion de plus en plus forte du privé dans l'hôpital public, voire des services de l'hôpital transférés au privé comme le service de la psychiatrie de l'Hôpital de Vienne (150 agents) transféré à la fondation Boissel de Bourgoin-Jallieu (à 45 km). Cette technique du cheval de Troie a pour objectif, à moyen terme, de faire exploser le service public et le statut de ses agents.

L'US Retraités : Quelles sont les propositions de la CGT ?

P. D. : Les territoires doivent correspondre à nos bassins de vie et d'emplois et redéfinis à l'échelle humaine. Il faut que l'organisation sanitaire réponde aux réels besoins de la population. Nous exigeons le retour à des instances de décisions de proximité vraiment démocratiques réunissant professionnels, usagers, politiques et administration. En effet les grands territoires nous ont éloignés des lieux de décisions et relégués au rôle de simples exécutants. L'organisation en territoire doit articuler médecine de ville et hôpital public dont l'activité doit être renforcée. Toute activité lucrative devrait être interdite. Enfin nous partageons l'idée de coopération sur un même territoire ce qui n'est pas la fusion d'établissements. Notre lutte est celle des salariés mais au-delà celle du service public de santé. ■

PROTECTION SOCIALE ET ADMINISTRATION DE LA SANTÉ

Une succession de lois Santé

Démocratie sanitaire, modernisation du système de santé, de belles formules mais au service de quelle politique réelle ?

1999 (loi n° 99-641 du 27/07/1999) : la couverture maladie universelle (CMU) affine l'ensemble de la population à un régime de base d'assurance maladie sur critère de résidence avec une protection sociale complémentaire santé gratuite (CMU-C), sous conditions de ressources. L'assurance maladie devient AM⁽¹⁾ universelle.

2004 (loi n° 2004-810 du 13/08/2004, Douste-Blazy) : recours massif aux complémentaires santé ; article clé L182-3 : « L'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie examinent conjointement leurs programmes annuels de négociations avec les professionnels et les centres de santé portant sur leur champ respectif. Elles déterminent annuellement les actions communes menées en matière de gestion du risque ». La concurrence européenne est intégrée au système.

2005 (nouvelle loi organique sur les LFSS⁽²⁾ n° 2005-881 du 2/08/2005). Le Parlement se prononce sur le solde des régimes obligatoires de base et sur celui du régime général. Dimension pluriannuelle de l'ONDAM⁽³⁾ comme des LFSS, démarche « objectifs/résultats » dans le cadre des programmes de qualité et d'efficience ; le champ de la LFSS peut être modifié lorsque l'équilibre global de la Sécurité sociale est en jeu. L'approche comptable triomphe.

2009 (loi n° 2009-879 du 21/07/2009, Bachelot) : les Agences régionales de santé (ARS) remplacent les Agences régionales

de l'hospitalisation ; nouvelle organisation de l'administration de la santé sur le territoire, intégrant soins, prévention et promotion de la santé, médico-social, veille et sécurité sanitaire. Avec une plus grande place aux intérêts du privé. Il s'agit pour le service public d'améliorer les performances par la concurrence... libre et faussée !

Les lois Touraine

- Loi (n° 2016-41) du 26 janvier 2016 : renforcement de la prévention, réorganisation des soins de proximité à partir du médecin généraliste, développement des droits des patients, avec notamment la généralisation du tiers payant possible au 1^{er} janvier 2017, obligatoire en novembre !

- Loi n° 2017-228 du 24 février 2017 qui ratifie l'ordonnance n° 2016-462 du 14 avril 2016 portant création de l'Agence nationale de santé publique et modifie l'article 166 de la loi de modernisation du système de santé de janvier 2016.

Stratégie nationale de santé mais sans remise en cause de l'invasion néolibérale dans l'hôpital public ni des coupes budgétaires ! Si Macron a une politique de santé, elle s'appuiera sur les démantèlements précédents ! ■

(1) AM : assurance maladie.

(2) LFSS : Loi de financement de la Sécurité sociale.

(3) ONDAM : Objectif national de dépenses d'assurance maladie.

REVENDIQUER L'ÉGALITÉ DANS L'ACCÈS AUX SOINS

Quand la territorialisation accroît les déserts médicaux

Notre république se dit sociale, mais 5,2 millions de citoyens (8 %)⁽¹⁾ résident dans une commune où l'accès à un médecin généraliste, à une pharmacie et à des services d'urgence ne permet pas de satisfaire 2,5 consultations par an. On parle alors de désert médical et il est urgent d'y remédier.

Il y a bien sûr cette « diagonale du vide », des Pyrénées à la Lorraine, où les faibles densités se conjuguent à une faible réponse médicale. Mais d'autres espaces sont touchés, au sein des zones urbaines, espaces de disparités et donc de ségrégation médicale. Le désert

se renforce par renoncement aux soins (36 % des patients renonceraient aujourd'hui pour raisons financières)⁽¹⁾, les praticiens délaissant peu à peu cet espace non attractif. Aux critères définissant le désert médical, il faudrait ajouter d'autres vides : urgences, maternité, ophtalmo- ►►



» logie, dentistes, ORL, dermatologie, pour lesquels l'accès est de plus en plus aléatoire.

Une approche comptable

Si la politique dite de territorialisation avait un sens, on pourrait attendre de l'État et des collectivités qu'elles remédient à cette situation. Constatons qu'il n'en est rien. Au contraire. Les politiques menées depuis dix ans au moins (Bachelot, Touraine) sont toutes cadrées par l'impératif budgétaire (austérité), une approche comptable sous la houlette des ARS⁽²⁾ (fermetures de structures, de services, de lits) et par une mise en difficulté de la Sécurité sociale (de plus en plus d'exonérations de cotisations, de moins en moins de remboursements). Délaissant son rôle de réduction des disparités, l'État met les collectivités en grande difficulté pour jouer ce rôle en réduisant sans cesse leurs dotations et moyens de financement. Enfin, l'approche libérale de l'exercice de la médecine a été marquée par l'absence d'anticipation dans le recrutement des médecins : ce serait un déficit de quelque 5 000 praticiens par an sur dix ans qui nous attend. La vague prévisible de départs en retraite n'a été pas anticipée, ni les nouvelles formes du travail (fin de la disponibilité 24 h/24, féminisation, temps partiel). Le désert n'a rien de naturel. On pourrait se réjouir de l'ambition jupitérienne de doubler les Maisons de santé. Il y en aurait 620 aujourd'hui qui regroupent en un même lieu au moins deux généralistes, un paramédical, infirmier

ou kiné, un pharmacien. C'est une personne morale, basée sur un projet compatible avec les orientations du schéma régional de santé (ARS). Elle relève de l'initiative privée, mais pour obtenir des financements ou facilités d'installation publics, l'agrément de la DGOS⁽³⁾ est nécessaire. Or les ARS qui ont seules l'initiative sur les créations et fermetures d'hôpitaux et EHPAD, qui savent cartographier les déserts de leurs territoires de santé, ne jouent dans ce domaine aucun rôle moteur. Quand l'État recule, c'est l'offre libérale qui règne et réorganise les territoires à son profit. Et pas plus que le marché libéral, l'offre de santé ne se régule d'elle-même.

Sans contester une part d'initiative privée, c'est à l'État de garantir les recrutements et la répartition des médecins sur l'ensemble du territoire : la société participe grandement à leurs études (facultés, professeurs, CHU, internat) et une exigence en retour d'une installation limitée dans le temps et ciblée sur les besoins de la société n'aurait rien de scandaleux. À l'État, aux collectivités d'être à l'initiative de solutions pluridisciplinaires pour que chaque citoyen ait un plein accès à l'offre de soins. Sinon il est à craindre que la désertification médicale ne serve de prétexte et de moteur à privatiser complètement la santé et que l'offre médicale n'aille à qui peut se l'offrir. ■

(1) Chiffres de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS).

(2) ARS : Agences régionales de santé.

(3) DGOS : Direction générale de l'offre de soins.

LES DÉPARTEMENTS MENACÉS

Macron à l'assaut des collectivités locales

Son objectif : supprimer 70 000 emplois dans la territoriale, réduire de 13 milliards d'euros des budgets de fonctionnement des collectivités locales, supprimer les départements dans les métropoles sur le modèle lyonnais.

Selon des rumeurs persistantes, une ordonnance serait en gestation pour la fusion des départements de la petite couronne de l'Île-de-France (92, 93, 94) dans le Grand Paris. Lors de sa campagne électorale, E. Macron a envisagé de supprimer un quart des départements par un rapprochement avec les métropoles, confiant aux services des métropoles les compétences des conseils départementaux. Il faut rappeler les compétences du département : celle que nous connaissons bien, la construction des collèges, mais le département est surtout le pivot de l'action sociale. En 2013, les départements prenaient en charge 86,9 % des dépenses sociales des collectivités locales : l'aide à l'enfance, aux personnes âgées (APA notamment), aux personnes handicapées et la lutte contre l'exclusion et la pauvreté (RSA), sans compter les politiques spécifiques départementales : crèche, remboursement de la carte Imagine'R, l'ordinateur aux collégiens...



Les vrais casseurs sont ailleurs.

C'est pourquoi un nombre croissant d'élus départementaux, quelle que soit leur appartenance politique, manifestent leur crainte à l'égard de ce projet de fusion. Ainsi, par exemple, tous les groupes

politiques du conseil départemental du Val-de-Marne en juillet dernier ont signé une déclaration commune considérant le projet comme « stupéfiant » et demandant au gouvernement « un débat large honnête et sans tabou sur l'avenir de l'organisation de nos territoires et des départements qui en sont une composante essentielle ».

Les agents territoriaux du Val-de-Marne avec leurs organisations syndicales FSU, CGT et FO ont aussi réagi et ont pris l'initiative d'une

pétition sur le thème « Le conseil départemental 94, j'y travaille ! Son avenir me concerne ! ». Stéphane Troussel, président du CD 93 s'est également élevé contre le projet. Christian Favier, président du CD 94 a saisi le ministre de la Cohésion des territoires qui n'a pas répondu pour l'instant... Affaire à suivre. ■

OÙ INTERVENIR ?

Lieux d'expression et de revendication des usagers

Lois et réglementation prévoient des lieux de représentation des usagers et patients. Il existe des droits individuels et collectifs, des droits sociaux ; un droit à des soins de qualité et des devoirs qui incombent aux professionnels de santé.

Les établissements hospitaliers et de santé ont des instances consultatives intégrant des représentants des patients, la Communauté médicale d'établissement doit se soucier de l'amélioration de la qualité. De même, pour le secteur médico-social (personnes âgées/handicapées) un Conseil de la vie sociale (CVS) est obligatoire dès lors qu'il y a hébergement ou accueil de jour continu.

Enquêtes et questionnaires sont collectés et alimentent le Rapport annuel du droit des usagers (RADU) élaboré par la commission spécialisée des usagers consultée par les ARS. Concernant la médecine de ville (ambulatorio) les conseils et plaintes sont traités par les conseils des ordres des professionnels de santé.



Au plan régional et départemental, les politiques sont soumises pour avis aux CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) ; à la CRSA (Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie) qui s'appuie sur les CTS (Conseils territoriaux de

Santé). Chaque structure est composée d'un collège d'« usagers ». Les CCAS (Centres communaux d'action sociale) intègrent aussi une représentation d'usagers.

Elle est parfois à titre individuel, mais plus souvent à un titre associatif. Si la représentation strictement syndicale n'est pas facilitée, notamment pour la FSU et ses syndicats, elle est possible

et ce domaine de droits à défendre et à revendiquer, quel que soit l'âge ou la situation dans le parcours de vie et de santé, doit faire l'objet d'un suivi et d'un investissement syndical. ■

POUR NE PAS CONCLURE

Garantir la satisfaction des besoins sanitaires

Inégalités dans l'accès aux soins, hôpitaux surchargés et personnels exploités, ces signaux d'un malaise sanitaire doivent être entendus par l'État.

La conséquence évidente de la territorialisation de l'action publique est la remise en cause du cadre national et l'affaiblissement des capacités de l'État à mener des politiques publiques cohérentes, ainsi qu'une mise en concurrence des territoires entre eux. Sur fond de politiques d'austérité, de suppressions de postes drastiques (le gouvernement en annonce encore 120 000), la politique de l'offre se développe au détriment d'une politique fondée sur les besoins sociaux en continue croissance. Des services publics gérés démocratiquement sont la réponse pour assurer la qualité et l'égalité d'accès en créant des solidarités entre territoires. Concernant la santé, il est nécessaire de mener une politique ambitieuse en réorganisant la médecine de ville, en relevant le *numerus clausus* et en réfléchissant aux conditions de l'installation des méde-

cins pour lutter contre les déserts médicaux. **La défense de l'hôpital public est une nécessité** : établissement d'une carte sanitaire à partir des besoins, maintien et développement des hôpitaux et maternités de proximité, refus du privé au sein de l'hôpital public, abrogation de la T2A⁽¹⁾ et dotations suffisantes en moyens et personnels. Il faut réfléchir à une couverture sur le territoire en praticiens par un processus qui, tout en respectant la liberté de pratiquer, pourrait permettre cette couverture (prérecrètement, installation pour un temps limité des médecins ?...). Il s'agit aussi d'établir une véritable démocratie sanitaire en redéfinissant les missions et modes de fonctionnement des ARS réunissant professionnels, usagers, personnels, pour être associés aux choix stratégiques. ■



(1) T2A : Tarification à l'activité.

Dans cette rubrique, Marie-Louise Billy et Robert Jacquin vous répondent ; envoyez vos questions à **L'US-Retraités**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou par mail à enretraite@snes.edu
Permanence téléphonique le jeudi : 01 40 63 27 32 et 01 40 63 27 31

ANTIGASPI

Que faire de son ancien téléphone portable ?

En France, d'après un rapport sénatorial de 2016, cent millions de portables sont abandonnés au fond des tiroirs. Devenus des produits quasi jetables, représentatifs de notre société de consommation, ils ont un véritable impact sur l'environnement du fait de la durée d'utilisation comparée aux émissions carbone générées lors de leur production.

Le portable peut être racheté par certains organismes pour quelques euros afin d'être remis en état ou recyclé. Certains éléments peuvent être récupérés pour les stocks des pièces de rechange, d'autres sont introduits dans une filière de recyclage spécialisée. Le portable comporte des parties polluantes comme la batterie, des matières premières (15 % de verre, 15 % de cuivre, 4 % de cobalt) et d'autres dérivés de métaux : 1 % d'argent ou d'or, 0,5 % de mercure ou de cadmium...

Des sites comparateurs spécialisés dans la reprise de portables existent : vendremobile.com – largusdumobile.com – comparecycle.com – permettant de faire le tri dans les meilleures offres et indiquant les sites de revente.

Exemples

► **Love2cycle** : premier site de rachat de mobile en France, qui s'occupe de lui donner une deuxième vie ou de le recycler. Le site récupère aussi les consoles de jeux, les tablettes et les lecteurs MP3.

► **MonExTel** : développe plutôt le concept de « recyclage solidaire ». Après avoir estimé la valeur du portable, ce site choisit l'association à laquelle est versé l'argent exemple : Planète Urgence, Urgence Afrique... Il prend les frais de port à sa charge. Les téléphones sont ensuite triés, testés, reconditionnés sur une plateforme où travaillent des personnes handicapées.

► **MagicRecycle, Mobilorama, Bak2Cash** proposent le choix entre récupérer l'argent ou reverser les sommes à des associations partenaires.

Par ailleurs, les opérateurs téléphoniques reprennent les anciens mobiles en fonction du modèle et de son état avec une contrepartie financière. Votre opérateur peut vous aider à sauvegarder vos données personnelles et à les transférer vers un nouveau mobile. ■

ACOMPTES, ARRHEs, AVOIRS

Des engagements entre clients et professionnels

Attention aux termes utilisés : les conséquences ne sont pas les mêmes.

L'acompte : un engagement ferme des deux parties

C'est une somme versée en avance par un client lors d'un achat. Il entraîne l'obligation d'acheter pour le consommateur et celle de fournir la marchandise pour le commerçant.

Il constitue un premier versement à valoir sur l'achat et la commande ne peut être annulée. Le bon de commande ou le devis doit clairement indiquer si le paiement est un acompte car à défaut de la mention, il s'agit alors d'arrhes.



Les arrhes : un engagement inégal entre les deux parties

L'annulation est possible aussi bien par le client que par le vendeur mais les conséquences diffèrent. En cas d'annulation par le client, les sommes versées sont perdues. En revanche, si c'est le vendeur qui annule, il doit rembourser le double des arrhes versées. En cas de litige, l'acheteur peut demander l'intervention d'un médiateur lié au professionnel ou un conciliateur de justice indépendant.

En cas d'échec, on peut saisir la justice et également faire une demande de dommages-intérêts pour préjudice subi afin d'obtenir le remboursement des arrhes versées.

Un avoir : une reconnaissance de dette de la part du vendeur

C'est une somme d'argent, à valoir sur un achat futur. L'avoir doit être matérialisé par un écrit : ticket de caisse, facture à en-tête de la société ou carte de magasin. Le client a le droit de le refuser dans le cas où l'article présente un défaut non apparent au moment de la vente ; il peut alors invoquer la garantie légale de vices cachés qui permet l'annulation d'une vente et le remboursement de la somme versée. Cette garantie légale de conformité est obligatoire : en conséquence, le vendeur ne peut s'y soustraire pour imposer un avoir.

Dans le cas d'un achat sur internet, on peut changer d'avis dans les délais impartis (quatorze jours), et le professionnel n'a pas le droit d'imposer un avoir ; il doit rembourser intégralement l'achat^(*). ■

(*) Article L121-21 et L121-21-4 du code de la consommation.

(RE)LIRE TOUT PRÉVERT SANS MODÉRATION

Rouge de cœur et insoumis

Il est parti il y a juste 40 ans. Tout le monde a en tête des bribes de poèmes, souvent appris à l'école, trop souvent les mêmes... parfois dans l'oubli du penseur libre, révolutionnaire et antimilitariste tellement actuel.

Il se plaignait que Mouloudji et ses amis reprennent « toujours les mêmes textes » pour les chanter. Sa petite-fille confie : « *Son œuvre est complexe. Toute la bataille consiste à empêcher de réduire sa pensée si revendicative à une portion congrue de ses textes* ». Le maître de la syllepse (relisez « La Lessive » dans

Paroles) et du zeugma « Napoléon prit du ventre et beaucoup de pays » fut un magicien surréaliste des mots d'amour qui choisit le camp des luttes ouvrières, contre l'oppression, la misère. « Un ouvrier, c'est comme un vieux pneu... Quand il y en a un qui crève, on ne l'entend pas crever. »

De 1932 à 1936 avec le « Groupe Octobre », théâtre d'agit-prop créé par des activistes communistes, il écrit (à chaud) pour les manifestations théâtrales dans les usines en grève⁽¹⁾, dans les bars, en pleine rue, terminant par une reprise par tous de « Marche ou crève »⁽²⁾ avant de devenir, avec la complicité de son frère Pierre, scénariste des plus grands films de l'époque et le poète « connu ». ■

MIREILLE BRETON

POUR ALLER PLUS LOIN

- *Enfance* lu par Prévert et ses amis célèbres, coffret 2 CD Harmonia Mundi (2017).
- *Mon frère Jacques* par Pierre Prévert film réalisé par Catherine Prévert en 2004 à partir du film *Mon frère Jacques* de Pierre Prévert en 1961, coffret 3 DVD.
- Tout un site : <http://www.marcel-carne.com/la-bande-a-carne/jacques-prevert/>.

(1) Relisez *La bataille de Fontenoy*...

(2) <https://www.youtube.com/watch?v=HRr3W13iijQ>

CINQUANTE ANS APRÈS LA MORT DU CHE

Pourquoi cette légende ?

Le 9 octobre 1967, dans le petit village de Vallegrande, des militaires boliviens, mâtinés de CIA, exhibent le cadavre d'Ernesto Che Guevara comme un trophée.

Les pauvres n'ont rien compris au film dont ils prétendent être les acteurs de premier plan. « *Ce cadavre christique d'où sortit une légende, ce sont ses ennemis qui l'ont offert au monde* » (Régis Debray).

Le cadavre du Che a survécu à ses misérables bourreaux. Il a survécu à l'échec de sa théorie politique, aux

controverses qu'il a suscitées, et même à l'hyper-exploitation commerciale dont son vivant a fait l'objet. Alberto Korda fait la plus célèbre de ses photos en 1960 au cours d'un meeting auquel participaient Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir, et pour laquelle il ne touchera aucun droit d'auteur. Après sa mort, l'éditeur italien Feltrinelli sort une affiche de 1 m sur 0,70 qui fera le décor de 1968. De son côté, Andy Warhol en fait une icône de la pop-culture.

Si ce cadavre est toujours aussi vivant, c'est qu'il a symbolisé une époque rebelle.

Et aujourd'hui ? Enzo Traverso estime que « pour sauver le passé, il faut donner une nouvelle vie aux espérances des vaincus ». ■ DANIEL RALLET



Une ombre tenace.

© FullSize Render

COLLOQUE

« La République avant la République »

Organisé par les Amis de Robespierre, vendredi 24 novembre et samedi 25 novembre à Arras Mercure, centre gare.

Dans le cadre du trentenaire de l'association, les Amis de Robespierre organisent un colloque sur une question fondamentale : quels sont les liens entre la révolution et la république, avant la proclamation de la République ?

La République est fille de la Révolution.

« *Le peuple peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires* » (article 18 de la déclaration des droits de l'homme proposé par Robespierre). Pour Marat, le salut du peuple n'est possible que si le processus contestataire ne s'arrête jamais. Un sujet qui est bien d'actualité, éclairé par de nombreux intervenants.

MARYLÈNE CAHOUET



LES RÉFUGIÉS BIENVENUS, UN CHOIX D'AVENIR

Quand Riace rime avec solidarité !

Riace est devenu le village le plus connu de Calabre grâce à son maire et ses habitants qui, les premiers, ont décidé d'accueillir des réfugiés.



© J.-B. Shaki

Domenico Lucano,
maire du village
calabrais Riace.



© J.-B. Shaki

Pour se rendre à Riace, il faut emprunter une route étroite qui part de la mer en direction de la montagne. Dès l'arrivée dans le village, des panneaux annoncent la couleur : « *Riace, ville de l'accueil et de l'humanité* ».

Ce slogan est la devise du maire du village. Inscrit partout, il est martelé à chaque occasion par Domenico Lucano, que tout le monde ici appelle « Mimmo » et qui fit la une de tous les médias italiens. La raison : un classement de la revue améri-

caine *Fortune* qui l'a placé dans les 50 personnes les plus influentes dans le monde.

En juillet 1988, les habitants ouvrent leurs portes et le village à 300 Kurdes d'une embarcation échouée sur leur côte, Domenico Lucano tente de faire revivre le village, fortement affecté par l'exode rural, en intégrant les demandeurs d'asile. La petite ville se mourait. Elle avait perdu toute sa jeunesse au profit des grandes villes, les commerces fermaient, les écoles périssaient. Certaines maisons étaient à l'abandon.

En vingt ans, la ville a accueilli 6 000 réfugiés et migrants. Beaucoup n'ont fait que passer. Mais certains sont restés, se sont mariés, ont fait des enfants, ont ouvert des commerces, des entreprises, des ateliers artisanaux, des exploitations agricoles.

Plus de 200 réfugiés vivent désormais à Riace. L'école qui avait fermé en 2000 a maintenant rouvert. L'État italien donne des subventions pour les

COMMENT S'Y RENDRE

L'association « Passeggiate » en relation avec « Naturaliter » en Calabre est prête à organiser des randonnées d'une semaine en petit groupe de 8 à 12 personnes avec hébergement à Riace et découverte d'une région magnifique si des demandes lui sont adressées.

- [http://passeggiate@free.fr](mailto:passeggiate@free.fr)
- Contact : Marc Delacherie, mimarc.delacherie@free.fr

réfugiés, ce qui lui revient moins cher que des centres de détention.

Mimmo a créé une structure spéciale pour les mineurs isolés comprenant le gîte et le couvert géré par les réfugiés eux-mêmes, ainsi qu'un restaurant communautaire pour les visiteurs ce qui crée des emplois en cuisine et en salle (on y mange très bien !).

Riace renaît !

Des gîtes pouvant accueillir 40 touristes s'ajouteront au parc déjà existant. En préparation une quinzaine de jardins type jardins ouvriers chacun attribué à une nationalité différente, pour favoriser la rencontre entre communautés. « C'est ainsi qu'on construit la paix », dit Mimmo.

« Au début des années 2000, j'étais sur le point de partir. Nous étions en train de devenir une ville fantôme. Il y a plus d'habitants de Riace en Argentine ou aux États-Unis qu'en Calabre ! » poursuit le maire. En plus de permettre à 70 personnes du village de trouver un emploi dans l'accueil des migrants, leur arrivée a permis de faire rouvrir l'école, le magasin d'alimentation et redonné vie au bar du village. « Le repeuplement de Riace nous a sauvés. »

La 'Ndrangheta, mafia locale très puissante

Pour les habitants, le combat contre la mafia et pour l'accueil des migrants fait partie d'une même démarche d'ouverture du village au monde.

Catherine Catella : « Chacun a compris que c'était une vraie opportunité ! La seule opposition silencieuse est celle de la mafia qui voit d'un mauvais œil se perdre de potentiels "esclaves" pour leurs grandes exploitations. Mais la résistance du maire tient la mafia à distance. Même si elle se livre à des intimidations, la réponse collective du village désarme la loi du silence. »

Un film « *Un paese di Calabria* »

Le nouveau film de Shu Aiello et Catherine Catella, *Un Paese di Calabria*, fait le portrait d'une utopie devenue réalité. Au cours de cinq sessions de tournage d'une dizaine de jours, les deux cinéastes ont filmé les événements marquants qui rythment la vie à Riace.

La voix off de Rosa Maria, la grand-mère calabraise de Shu Aiello, court tout au long du film. Elle fait le récit intime de son parcours d'émigration vers la France et rappelle qu'en deux siècles près de 40 millions d'Italiens ont quitté leur péninsule. « Ce sont des gens qui ont la mémoire de l'exil des leurs, et qui ont l'habitude de regarder la mer », dit la réalisatrice à propos de ces villageois vertueux.



© J.-B. Shaki

Riace est en effet un des rares villages à s'être porté partie civile contre la 'Ndrangheta.

Sur les murs du village, des fresques (trois ci-contre) peintes par des réfugiés.

La reconnaissance internationale

Très vite, le sacerdoce du maire attire la curiosité. En 2011, c'est Wim Wenders qui vient réaliser un documentaire. De retour à Berlin, le cinéaste prononce un discours lors du Sommet des Prix Nobel de la paix qui placera Riace sur la carte du monde : « La véritable utopie n'est pas la chute du mur de Berlin. C'est ce qui se passe dans le village de Riace en Calabre », dit Wenders. ■

JEAN-BERNARD SHAKI

Une version longue de cet article est en ligne sur notre site.



© J.-B. Shaki

IL Y A 100 ANS LA RÉVOLUTION RUSSE

1917 : si on allume les étoiles...

Dix jours qui ébranlèrent le monde, du journaliste américain John Reed, vient d'être réédité chez Delga. Récit de l'action des révolutionnaires d'octobre 17, même si l'enthousiasme de l'auteur peut apparaître en décalage par rapport à la suite.

Le centenaire des révolutions russes de 1917

est une occasion de commémorer un événement majeur du xx^e siècle et, peut-être, de comprendre quelques éléments de la crise actuelle non pas du capitalisme mais bien des mouvements politiques et sociaux actuels.

La révolution russe n'a pas établi un modèle pérenne car son objectif de transformation du mode de production, de suppression de la propriété privée des moyens de production et d'exploitation du travail humain par une minorité, supposait l'instauration d'un autre mode de production qui ne fut pas mis en place, malgré les tentatives d'autogestion ou de développement coopératif. Le capitalisme d'État est d'abord un capitalisme dans lequel la redistribution facilitée ne change pas la nature originelle du système. La transformation des rapports sociaux fut certes entreprise mais la construction de l'homo soviéticus souhaitée par certains n'eut ni le temps, ni les moyens de transformer les mentalités de peuples aux cultures très différentes et dont le maintien fut aussi utile au pouvoir central qu'impossible à contourner.

L'apport essentiel de 1917 fut cependant que l'hypothèse d'un autre modèle économique et social était possible et cela maintint pendant quelques décennies les dirigeants du monde capitaliste dans un relatif sens du compromis.

Le rôle de l'URSS dans la Seconde Guerre mondiale comme le contre-modèle qu'elle offrait, imposèrent, beaucoup plus que l'esprit des Lumières, l'attachement aux « valeurs républicaines » ou la générosité philanthropique, un compromis social plus favorable au salariat dans son ensemble. Philippe Séguin l'avait noté en 1996 dans « En attendant l'emploi ». Dès l'effondrement de l'URSS, les idéologues du capital prétendirent « refonder » le modèle social français et saper les bases de celui issu du Conseil national de la résistance (CNR) et toujours combattu par la droite.

« Vous êtes des millions, nous sommes des nuées et des nuées
Essayez donc de nous combattre
Oui, nous sommes des Scythes, barbares de l'Asie
Aux yeux avides, aux yeux brisés, des pâtres...
Pour la première fois, vieux Monde, arrête-toi ! »
Vladimir Maïakovski, Désembourber l'avenir



1917 : en première ligne avec Lénine, Trosky et les soviets, les femmes !

Le modèle américain sans congés payés légaux, sans Sécurité sociale ni droit aux soins généralisé, sans retraites, est mis en avant avec la pseudo-philanthropie des milliardaires de la Silicon Valley, comme s'ils n'étaient pas « en même temps » et d'abord des ploutocrates peu soucieux de voir remettre en

cause les fondements d'un système qui leur a permis de prospérer sur l'immatériel et la financiarisation dérégulée.

Un monde sans salariat mais non

sans profits suppose cependant l'existence de consommateurs. Faire croire que chacun peut devenir milliardaire est le leurre à la mode.

Le combat idéologique est permanent. Au moment même où se développe un « marché des idées »⁽¹⁾, ce travail doit reprendre. ■

JEAN-PAUL BEAUQUIER

(1) *The Ideas Industry* Daniel W. Drezner, professeur de politique internationale, Tufts University, Boston.

LE PENSIONI SONO UN DIRITTO, NON UN REGALO⁽¹⁾

Les retraités italiens en avant-garde

Le président Macron vient d'annoncer qu'il allait mettre en chantier une réforme « totale » des régimes de retraites et les unifier en mettant en place un système de type « compte notionnel ». Un système dont les retraités italiens ont eu à subir les effets néfastes au cours des deux dernières décennies.

Des pensions pour « les vieux travailleurs »

existaient en Italie dès le milieu du XIX^e siècle. Ce n'est cependant qu'en 1898 que la première caisse de prévoyance ouvrière pour l'invalidité et la vieillesse est instaurée. Après la Première Guerre mondiale, avec l'adjonction du risque maladie, elle se transforme en caisse d'assurance sociale. Sous le régime fasciste la situation n'évolua pas jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale et l'instauration de la pension de réversion.



des années 2007 à 2015 parachèveront ce recul des droits des travailleurs en durcissant les conditions d'accès à la retraite en particulier l'âge.

Résultats : un système par capitalisation avec une pension calculée sur le total des cotisations versées sur l'ensemble de la carrière et convertie en une rente annuelle tenant compte du PIB et de l'espérance de vie des retraité.e.s.

Conséquences : des retraites réduites de près de 50 % (six retraités sur dix touchaient en 2015 moins de 750 euros mensuels), un âge de départ en retraite fixé pour 2018 à 67 ans pour les hommes comme pour les femmes... et qui pourrait être de 70 ans en 2030.

Les trente glorieuses

À partir de 1945, les syndicats⁽²⁾ vont obtenir de la République naissante des avancées sociales importantes en particulier en matière de retraite : réservé d'abord aux salariés du secteur privé et aux fonctionnaires, le droit à la retraite est étendu en 1952 à tous les travailleurs-ouvriers agricoles, paysans,

artisans, professions libérales... et même aux ecclésiastiques. Jusqu'en 1975 les dispositions légales vont toutes dans le même sens : la retraite devient un salaire



Panier d'un retraité au minimum vieillesse.

continué financé par des cotisations salariales et patronales dans le cadre d'un système solidaire. En règle générale, il est alors possible de faire valoir ses droits à la retraite avec 35 annuités de cotisation (70 % des meilleurs salaires) ; l'âge ultime de départ à la retraite est fixé à 65 ans pour les hommes et à 55 ans pour les femmes ; une pension minimum est garantie à tous et à toutes.

L'espoir renaît

Suite à l'annulation par la Cour constitutionnelle d'une mesure prise en 2011 par le gouvernement Monti (désindexation des pensions), le gouvernement italien a été condamné en 2014 à rembourser 500 euros à plus de 4 millions de retraités. S'appuyant sur ce premier recul, les trois grandes centrales syndicales⁽²⁾ ont construit une offensive unitaire pour une autre réforme des retraites, un montant minimum de pension fixé à 1 000 euros mensuels, la prise en charge de la perte d'autonomie et le retour à un âge « normal » de départ à la retraite. Le gouvernement Renzi a accepté l'ouverture de négociations ; elles se poursuivent actuellement avec comme premier résultat un arrêt de la progression prévue de l'âge de départ à la retraite et la budgétisation de 500 000 euros pour la prise en charge de la perte d'autonomie. ■

JEAN-PIERRE BILLOT

(1) « Les retraites sont un droit, pas un privilège », mot d'ordre syndical unitaire.

(2) Voir encart.

QUELQUES CHIFFRES

Démographie

- Sur 60,5 millions d'habitants **22 %** ont plus de 65 ans.

- **13,8 millions** touchent une retraite.

Syndicats

- La **CGIL** (Confédération générale italienne du travail) née en 1904, dissoute en 1926 par Mussolini, elle renaît en 1944. Elle compte actuellement 5,5 millions d'adhérents dont 2,9 millions de retraités.

- La **CISL** (Confédération italienne des syndicats de travailleurs) d'inspiration chrétienne est née en 1950 : 4,4 millions d'adhérents dont 2,1 millions de retraités.

- L'**UIL** (Union italienne du travail) a été créée en 1952 dans des circonstances similaires à Force Ouvrière : 2,3 millions d'adhérents dont 1,1 million de retraités.

- Près d'un-e retraité-e sur deux est syndiqué-e. Les syndicats de retraités occupent la place dévolue en France au secteur associatif : clubs du 3^e âge, organismes caritatifs, associations d'aide à domicile, magasins coopératifs, etc.



Les retraités italiens dans l'unité.



Inutile de traduire.

Les années de plomb pour les retraité.e.s

Dés la fin des années 70, les tentatives de remise en cause du système de retraite se multiplient et la décennie suivante verra les forces syndicales réussir à mettre en échec les offensives libérales. Le grand tournant sera pris cependant avec les réformes des années 1992 à 95 : le système solidaire par répartition sera totalement dénaturé avec la transformation de l'INPS (l'organisme de gestion des retraites) en un fonds de pension d'État alimenté par les cotisations sur les salaires au taux unique de 33 %. Les réformes

QUELQUES DATES CLEFS

- **1919** : création d'une assurance vieillesse et invalidité.
- **1939** : pension de réversion.
- **1952** : loi du 24 avril dite réforme Rubini, généralisation de la pension de vieillesse.
- **1969** : réforme Brodolini, abandon des derniers systèmes par capitalisation.
- **1975** : indexation des retraites sur les salaires et les prix.
- **1992** : réforme Amato, modifications des conditions de la retraite (cf. mesures Balladur).

- **1995** : réforme Dini, modification du calcul de la retraite.
- **1997** : réforme Prodi, retour à la capitalisation.
- **2004** : réforme Maroni, nouveau recul de l'âge et mise en place d'assurances privées.
- **2012** : réforme Fornero « la retraite n'est plus un droit mais un privilège ».
- **2014** : le gouvernement Monti contraint d'appliquer le jugement de la Cour constitutionnelle.

UNE FEMME LIBRE

À 89 ans, elle s'invente toujours

Photographe, cinéaste de fiction ou de documentaires, plasticienne, Agnès Varda n'a de cesse d'innover pour rendre compte de sa vision des lieux et des gens.



© Cortesia de FICG / Oscar Delgado

Agnès Varda

UNE FEMME ENGAGÉE

SES PRINCIPALES ŒUVRES

- 1955 : *La pointe courte*
- 1962 : *Cléo de 5 à 7*
- 1977 : *L'une chante, l'autre pas*
- 1985 : *Sans toit ni loi*

Documentaires et courts-métrages

- 1957 : *Ô saisons, ô châteaux*
- 1984 : *Ulysse*
- 1990 : *Jacquot de Nantes*
- 2008 : *Les plages d'Agnès*
- 2017 : *Visages, villages*

Agnès Varda impose son image avec sa coupe au bol, son casque de cheveux bicolore, coiffure « radis » ou punk selon ses petits-enfants... Humour, liberté, engagement, elle interpelle chacun : « *clown de moi-même* » dit-elle.

Elle est née en 1928 à Ixelles en Belgique, d'un père grec et d'une mère française, sa famille s'installe à Sète en 1940 pour fuir la guerre, elle y passe son adolescence. Quand elle monte à Paris, c'est pour étudier la photographie et l'histoire de l'art. Son premier emploi de photographe sera au TNP de Jean Vilar. Mais c'est le cinéma qui l'attire. Dès *La pointe courte*, long métrage de 1954, film d'amateur, elle unit la chronique d'un village de pêcheurs et l'histoire d'un couple. Joué par Philippe Noiret et Silvia Montfort, monté par Alain Resnais, il annonce la Nouvelle Vague. « *J'ai imaginé*, dit-elle, *je me suis lancée sans avoir vu un film de ma vie.* » Pendant toute sa carrière, elle a innové, multiplié les genres. Ce qui la motive, c'est la curiosité, l'envie de montrer, son goût pour le réel, les gens, les lieux de vie. Quand elle parle de ses films, reviennent des phrases comme « *J'étais curieuse, on s'est amusés* » ou « *J'ai une liberté totale dans mon travail, j'ai le choix...* ». Sa vie est celle de rencontres, dont la plus importante est celle de Jacques Demy : de 1958 jusqu'en 1990, ils créeront côte à côte. Elle filmera, en hommage à son mari mort du sida, *Jacquot de Nantes*, pour dire l'amour, la mort, la perte. Elle croise aussi Andy Warhol, Jim Morrison, travaille tout récemment avec l'artiste JR pour réaliser son dernier projet *Visages, villages* qui a reçu le prix du documentaire à Cannes cette année.

Son œuvre lui a valu moult récompenses et non des moindres : César d'honneur, Palme d'honneur, Léopard d'honneur, prix Langlois, prix Delluc, pour n'en citer que quelques-uns. Si elle a accumulé les récompenses, fait l'objet de multiples hommages et rétrospectives, elle continue à marcher hors sentiers battus. Ce qui n'est pas toujours du goût de tous ! Engagée, elle l'a été, elle l'est pour les femmes, pour les délaissés, les humbles à la ville ou dans les campagnes. Témoin de son temps, proche des gens, elle suit ses envies, ses souvenirs et donne à voir le monde. ■

MICHÈLE OLIVAIN

Responsables retraités académiques et départementaux 2017-2018*

RESPONSABLES ACADÉMIQUES	DÉPARTEMENTS	RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX	ADHÉSIONS, COTISATIONS À ADRESSER À :
AIX-MARSEILLE Hubert IBANES Domaine du Large, bât. C 41, avenue André-Zenatti, 13008 MARSEILLE Tél. 04 91 25 11 93 hibanes@orange.fr André COMUSHIAN 12, rue des Cigales, 30133 LES ANGLÉS Tél. 04 90 25 88 01 andre.comushian@wanadoo.fr	Alpes-de-Hte-Prov. (04) Hautes-Alpes (05) Bouches-du-Rhône (13) Vaucluse (84)	Alain CLEMENT Chemin de la Tuilière, 04180 VILLENEUVE Tél. 06 80 03 25 52 – alain.clement04@gmail.com Paul CHALLIOL 15, rue Saint-Exupéry, 05000 GAP Tél. 09 75 72 35 09 – paul.challiol@orange.fr Christiane FERLAY SNES-Retraité – 12, place Charles-de-Gaulle, 13001 MARSEILLE Tél. 04 91 60 88 63 – christiane_ferlay@yahoo.fr Annie FESTAS Quartier Bouqueyron – 599, avenue Saint-Louis, 84420 PIOLENC Tél. 04 90 29 51 79 – annie.festas@laposte.net	Jean-Pierre ALLARY 10, lotissement de la Roubine, 04200 SISTERON Tél. 04 92 62 61 57 – jp.allary@laposte.net Paul CHALLIOL 15, rue Saint-Exupéry, 05000 GAP Tél. 09 75 72 35 09 – paul.challiol@orange.fr Geneviève CRISTOL SNES-Retraité – 12, place Charles-de-Gaulle, 13001 MARSEILLE Tél. 04 42 93 13 82 – genevieve.cristol@wanadoo.fr Annie FESTAS Quartier Bouqueyron – 599, avenue Saint-Louis, 84420 PIOLENC Tél. 04 90 29 51 79 – annie.festas@laposte.net
AMIENS Serge COMPAGNON	Aisne (02) Oise (60) Somme (80)	René JAFFRO 4, rue Charles-Desjardins, 02100 REMAUCOURT Tél. 06 83 07 48 31 – rene.jaffro@wanadoo.fr Christiane GONZAL 11, place du Général-de-Gaulle, 60140 BAILLEVAL Tél. 03 44 73 24 43 – gonzal.cmg@gmail.com Serge COMPAGNON 23, rue Édouard-Ruelle, 80440 BLANGY-TRONVILLE Tél. 03 22 38 18 25 – armande.serge@orange.fr	Claude BEAUMONT 47, boulevard de Lyon, 02000 LAON Tél. 03 23 23 50 23 – beaumont.claude@orange.fr Michel JAN 256, rue des Bateliers, 60700 PONT-SAINTE-MAXENCE Tél. 03 44 72 00 92 – jan.emc@wanadoo.fr Jean CAPRON Apt 117, esc. C7, Rés. Hotoie-Tivoli, 7, allée de la Cressonnière, 80000 AMIENS – Tél. 03 22 92 16 79 – jfloride@orange.fr
BESANÇON Michèle FAREY Bernard PEYRET	Doubs (25) Jura (39) Haute-Saône (70) Territoire de Belfort (90)	Annick MOULIN SNES-Retraité – 19, avenue Édouard-Droz, 25000 BESANÇON – mamietonick@orange.fr Bernard PEYRET – 27, bd du Président-Wilson, 39100 DOLE Tél. 03 84 72 60 95 – peyret39@orange.fr Michèle FAREY SNES-Retraité – 19, avenue Édouard-Droz, 25000 BESANÇON – Tél. 03 84 75 74 30 – s3bes@sn.es.edu Robert LOMBARD 32 bis, Faubourg-de-Lyon, 90000 BELFORT Tél. 03 84 28 08 33 – robert.lombard23@orange.fr	Annick MOULIN SNES-Retraité 19, avenue Édouard-Droz, 25000 BESANÇON mamietonick@orange.fr
BORDEAUX Jean-Jacques LE MASSON 65 B, rue d'Ossau, 64290 GAN Tél. 05 59 05 54 28 jean-jacques.le-masson@orange.fr	Dordogne (24) Gironde (33) Landes (40) Lot-et-Garonne (47) Pyrénées-Atlant. (64)	Manuel FERNANDEZ – Lieudit La Chapelle-Pommier, 24340 CHAMPEAUX-ET-LA-CHAPELLE-POMMIER Tél. 09 60 18 48 17 – manuel.fernandez22@wanadoo.fr Gervaise LIOT 41, rue Jean-Michelet, 33700 MÉRIGNAC Tél. 05 56 99 16 60 – gliot33@laposte.net Jean PRADEL 7, rue Pierre-Brossolette, 40000 MONT-DE-MARSAN Tél. 05 58 75 28 03 – jeanpaulpradel@laposte.net Léo LO-RE – 1, rue d'Albret, 47000 AGEN Tél. 05 53 66 86 69 – leo.lo-re@orange.fr René MARSAN – Résidence Isaeye, 93, avenue de Buros, 64000 PAU – Tél. 05 59 84 57 73 – jr.marsan@wanadoo.fr	Manuel FERNANDEZ – Lieudit La Chapelle-Pommier, 24340 CHAMPEAUX-ET-LA-CHAPELLE-POMMIER Tél. 09 60 18 48 17 – manuel.fernandez22@wanadoo.fr Michèle ALESSANDRINI 9, rue Calmette-et-Guérin, 33600 PESSAC Tél. 09 61 26 31 33 – m.alessandrini@wanadoo.fr Marianne CAMPAGNOLLE 15, rue de la Fontaine, 40280 ST-PIERRE-DU-MONT Tél. 05 58 06 23 65 – mariannecampagnolle@gmail.com Jany SANTALIESTRA – 1201, rue de la Benazie, 47520 LE PASSAGE – Tél. 05 53 96 71 28 – snesretraites47@gmail.com Michel-Albert LAUMONIER – 2, rue Albert-Camus, 64000 PAU – Tél. 05 59 62 75 08 – mal64000@orange.fr
CAEN Michel LECHATREUX 14, rue Paul-Eluard, 50130 OCTEVILLE Tél. 02 33 93 59 96 mic.lechatreux @club-internet.fr	Calvados (14) Manche (50) Orne (61)	Régine SCAPS 5, rue de la Marne, 14000 CAEN Tél. 02 31 93 82 07 – regine.scaps2@gmail.com Daniel RENOUF 19, rue du Bourg-d'Enfer, 50000 LE MESNIL-ROUXELIN Tél. 02 33 57 95 41 – d.renouf@wanadoo.fr Nicole LE STRAT – 20, rue Charles-Léandre, 61000 ALENÇON Tél. 02 33 29 52 12 – raynic.lestrat@wanadoo.fr	Roger GAZEAU SNES-Retraité 14 – 206, rue Saint-Jean, 14000 CAEN Tél. 06 84 11 78 64 – rgas0@orange.fr Francis GOBBE 53, av. du Mont-Saint-Michel, 50610 JULLOUVILLE Tél. 02 33 69 42 97 – ffgobbe@orange.fr Françoise BECK-TOLLLOT – 19, rue Émile-Chartier, 61000 ALENÇON – Tél. 02 33 29 83 60 – fsebeck@gmail.com
CLERMONT-FERRAND Jean DEGOUTE 35, rue de Chaumont, 63200 RIOM Tél. 04 73 38 31 05 jean.degoute@wanadoo.fr Madeleine GRIGNON	Allier (03) Cantal (15) Haute-Loire (43) Puy-de-Dôme (63)	Jean-Paul MAVEL 36, rue des Fauvettes, 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER Tél. 04 70 32 59 96 – lesmavel@infonie.fr Michel BOUGIE 17, rue de Salès, 15130 VEZAC – Tél. 04 71 62 41 18 René ROBERT Les Hameaux Ensoleillés, 5, rue des Rives, 43000 AIGUILHE Tél. 04 71 02 54 78 – robert.r@wanadoo.fr Madeleine GRIGNON 41, avenue de Beaulieu, 63122 CEYRAT Tél. 04 73 61 32 82 – grignon11@free.fr	Michel BEAU 23, rue Edmond-Michelet, 03200 VICHY Tél. 04 70 31 04 98 – michelbeau03@gmail.com Michel BOUGIE 17, rue de Salès, 15130 VEZAC – Tél. 04 71 62 41 18 René ROBERT Les Hameaux Ensoleillés – 5, rue des Rives, 43000 AIGUILHE Tél. 04 71 02 54 78 – robert.r@wanadoo.fr Michèle FILLIAS 9, impasse de la Sauvère, 63530 VOLVIC Tél. 04 73 33 57 48 – filliasm@infonie.fr
CORSE Joseph MARCAGGI Louise GUILY	Corse du Sud (2A) Haute-Corse (2B)	Joseph MARCAGGI I Chioselli, 20167 ALATA Tél. 04 95 25 35 03 – joseph.marcaggi@wanadoo.fr Louise GUILY 46, bd du Général-Graziani, 20200 BASTIA Tél. 04 95 31 78 47 – guilty.louise@orange.fr	Joseph MARCAGGI I CHIOSELLI, 20167 ALATA Tél. 04 95 25 35 03 – joseph.marcaggi@wanadoo.fr Louise GUILY 46, bd du Général-Graziani, 20200 BASTIA Tél. 04 95 31 78 47 – guilty.louise@orange.fr
CRÉTEIL Martine STEMPEM – 20, allée de la Frambourg, 77200 TORCY Tél. 01 60 17 76 55 martine.stemper@wanadoo.fr Dominique BALDUCCI	Seine-et-Marne (77) Seine-Saint-Denis (93) Val-de-Marne (94)	Jean-Bernard SHAKI 49, rue André-Thierry, 77600 GUERMANTES Tél. 01 60 07 18 57 – jb.shaki@orange.fr Danièle CLAYETTE 11, rue Branly, 93130 NOISY-LE-SEC Tél. 01 48 44 79 43 – danièle.clayette@wanadoo.fr Dominique BALDUCCI – SNES-Retraité 94 3, rue Guy-de-Gouyon-du-Vergier, 94112 ARCUEIL Cedex Tél. 01 46 61 36 40 – dom.balducci@wanadoo.fr	Jean-Charles MOYON – SNES-Retraité 77 3, rue Guy-de-Gouyon-du-Vergier, 94112 ARCUEIL Cedex Tél. 09 51 03 87 07 – jcmoyon@yahoo.fr André LESOURD – SNES-Retraité 93 3, rue Guy-de-Gouyon-du-Vergier, 94112 ARCUEIL Cedex Tél. 01 43 84 56 54 – andrelesourd@wanadoo.fr Annick JANOIR – SNES-Retraité 94 3, rue Guy-de-Gouyon-du-Vergier, 94112 ARCUEIL Tél. 01 48 82 28 41 – annick.janoir@gmail.com

* En cas de changement de responsable ou de responsabilité, les noms sont soulignés.

RESPONSABLES ACADÉMIQUES	DÉPARTEMENTS	RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX	ADHÉSIONS, COTISATIONS À ADRESSER À :
DIJON Joëlle DESFORGES	Côte-d'Or (21) Nièvre (58) Saône-et-Loire (71) Yonne (89)	Joëlle DESFORGES – 49, rue Principale, 21110 TART-LE-HAUT Tél. 03 80 37 83 23 – joelle.desforges@wanadoo.fr Roger PRESUMEY – 18, rue de Chaumont, 71150 FONTAINES Tél. 03 85 91 43 47 – presumey@wanadoo.fr Annie CHAUME , 24, rue de Richebourg, 89100 SENS Tél. 03 86 95 91 92 – chaume.annie.chantal@gmail.com	Dominique MAURAGE – 24 B, rue d'Amont, 21110 IZEURE Tél. 03 80 29 78 07 – dominico.maurage@wanadoo.fr SNES-Retraités 58 – Bourse du travail bd, Pierre-de-Coubertin, 58000 NEVERS Alain LARVOR – SNES-Retraités 71 – 2, rue du Parc, 71100 CHALON-SUR-SAÔNE. Tél. 03 85 87 85 09, alain.larvor@wanadoo.fr Pascal MEUNIER – 185, rue Campenon, 89700 TONNERRE Tél. 03 86 54 45 47 – p.h.meunier@wanadoo.fr
GRENOBLE Claudette COMBE 645, chemin des Rimets, 26190 SAINT-JEAN-EN-ROYANS Tél. 04 75 47 73 64 claudette.combe@free.fr Joëlle GUILLAUME 24, quai Perrière, 38000 GRENOBLE Tél. 04 76 85 27 64 joguillaume3@gmail.com	Ardèche (07) Drôme (26) Isère (38) Savoie (73) Haute-Savoie (74)	Robert STIEAU , 777, av. Pierre-Mendès-France, 07350 CRUAS Tél. 04 75 51 42 30 – dan.stieau@wanadoo.fr Robert FARESSÉ , 5, rue de la Chaîne, 26200 MONTÉLIMAR Tél. 04 75 01 97 31 – robert.faresse@wanadoo.fr Elvire DELGADO – La Chenevarie, 31, rue Sisteron, 38170 SEYSSINET- PARISSET – Tél. 09 67 31 24 67 – elvire.delgado@wanadoo.fr Marie CHABORD – 120, galerie de la Chartreuse, 73000 BARBERAZ Tél. 04 79 85 94 91 – marie.chabord@orange.fr Jean-Claude LARDEAU , Le Capricorne, rue du Capricorne, 74230 THONES – Tél. 04 50 02 11 10 – lardeau.jean-claude@wanadoo.fr	Danièle STIEAU – 777, av. Pierre-Mendès-France, 07350 CRUAS Tél. 04 75 51 42 30 – dan.stieau@wanadoo.fr Denis BRUNET – Retraités SNES Drôme Haute-Crie, 07190 SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT Tél. 04 75 65 44 81 – debrunet@wanadoo.fr Patrick LE BROUSTER – Menez Bihan, 690, chemin du Rocher-de-la-Bourgeoise, 38760 ST-PAUL-DE-VARCES patrick.le-brouster@le-brouster.fr Maryse BRET – 15, avenue d'Italie, 73100 AIX-LES-BAINS Tél. 04 79 88 21 32 – maryse.bret@free.fr Pierre CABOTTE – Poëse – 413, route de la Forge, 74500 ST-PAUL- EN-CHABLAIS – Tél. 04 50 74 40 96 – cabotte.pierre@wanadoo.fr
GUADELOUPE Sonia CATALAN	Guadeloupe (971)	Sonia CATALAN Rue Charlemagne-Olimé, BOISVIN, 97139 LES ABYMES Tél. 06 90 82 51 15 – sonia.catalan0605@orange.fr	Sonia CATALAN – SNES-Retraités 2, résidence « Les Alpinas », Morne-Caruel, 97139 LES ABYMES
GUYANE Christiane BRAVO	Guyane (973)	Christiane BRAVO 9, lotissement de la Source, 97354 REMIRE-MONTJOLY	SNES-Retraités 973 BP 50347, 97339 CAYENNE Cedex
LA RÉUNION Michel ZERWETZ	La Réunion (974)	Gérard MARI 117, chemin Casabona, 97410 SAINT-PIERRE Tél. 02 62 25 15 39 – gilgemari@orange.fr	Michel ZERWETZ SNES-Retraités BP 30072, 97491 SAINTE-CLOTILDE CEDEX Tél. 02 62 27 46 48 – zerwetz@wanadoo.fr
LILLE Agnès HURET 18, rue du Dr-Verhaeghe, 59260 HELLEMES Tél. 03 20 41 16 66 agnes.huret@ouvaton.org Alice ACHILLE 10, bd J.-B.-Lebas, 59000 LILLE – Tél. 03 20 52 64 79 achille.fr@gmail.com	Nord (59) Pas-de-Calais (62)	Michel MARY 80, rue Gustave-Delory, 59230 ST-AMAND-LES-EAUX Tél. 03 27 30 31 24 – michel.mary5@orange.fr Georges BOUCHART 18, rue du Pont-de-Trois-Arches, 62630 ÉTAPLES Tél. 03 21 94 95 66 – georges.bouchart@wanadoo.fr	Jean-Jacques MORTIER SNES-Retraités Nord – 209, rue Nationale, 59800 LILLE Tél. 03 20 79 60 52 – jjlmortier@wanadoo.fr Daniel CULNARD 365, rue Rimbaud, 62137 COULOGNE Tél. 03 21 36 66 25 – daniel.culnard@wanadoo.fr
LIMOGES Françoise SOULAT Andrée DUJACQUES	Corrèze (19) Creuse (23) Haute-Vienne (87)	Janine VAUX 14, rue du Québec, 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE Tél. 05 55 87 77 02 – janine.vaux@laposte.net Jeanne-Marie RAYNAUD 1, rue de Braconne, 23000 GUÉRET Tél. 09 77 87 34 62 – jeanne-marie.raynaud@wanadoo.fr Françoise SOULAT SNES-Retraités – 40, rue Saint-Surin, 87000 LIMOGES Tél. 05 55 77 03 88 – roland.soulat@orange.fr	Luce RISPOLI 6, Peyrefumade, 19600 LARCHE Tél. 05 55 87 37 16 – lucerispoli@gmail.com Christiane NORMAND 32, rue École-de-la-Garde, 23000 GUÉRET Tél. 05 55 52 50 72 – ch.normand@free.fr Andrée DUJACQUES SNES-Retraités – 40, rue Saint-Surin, 87000 LIMOGES Tél. 06 78 20 86 50 – andreedujacquess@wanadoo.fr
LYON Catherine MEUNIER 22, rue Jacques-Prévert, 69140 RILLEUX-LA-PAPE Tél. 04 78 88 34 12 meuniercatherine@free.fr	Ain (01) Loire (42) Rhône (69)	Jacques DUBOIS SNES-Retraités 01 – 18, rue J.-Migonney, 01000 BOURG-EN-BRESSE Tél. 04 74 22 11 83 – s2ain@lyon.snes.edu Françoise BOUVIER 238, rue des Sapins, 42155 LENTIGNY Tél. 04 77 63 14 41 – francoisebouvier@wanadoo.fr Gilbert DUMAS 180, rue Crequi, 69003 LYON – Tél. 04 78 60 59 83 gilbert.dumas4@gmail.com	Marie-Claude CHAPUY – SNES-Retraités 01 18, rue J.-Migonney, 01000 BOURG- EN-BRESSE – Tél. 04 74 22 11 83 – s2ain@lyon.snes.edu Alice MONGOUR SNES-Bourse du Travail – 2, cours Victor-Hugo, 42028 ST-ÉTIENNE Cedex 1 – alice.mongour@neuf.fr Michel ALLOMBERT SNES-Retraités 69 – 16, rue d'Aguesseau, 69007 LYON Tél. 04 78 83 57 91 – allombert.michel@wanadoo.fr
MARTINIQUE Michel LARRIBE	Martinique (972)	Michel LARRIBE 7, bd de la Canne, 97230 SAINTE-MARIE michel.larribe@orange.fr	Madeleine BLAMEBLE Habitation Rivière, CAP MARIN, 97290 LE MARIN Tél. 06 96 81 81 69 – madeleine.blameble@wanadoo.fr
MONTPELLIER Jean-Yves BARBIER Clos Val-Montferrand, 212, rue Sonja-Henri, 34090 MONTPELLIER Tél. 04 67 72 59 17 jy.barbier34@orange.fr Joël JEGOU 162, rue Clair-Soleil, 34160 ST-GENIEZ-DES-MOURGUES Té. 04 67 86 21 42 begou.joel@orange.fr	Aude (11) Gard (30) Hérault (34) Lozère (48) Pyrénées-Orient. (66)	Guy AYATS – 1, rue Minerve, 11800 TREBES Tél. 04 68 78 69 67 – guy.ayats@laposte.net Henri JABOT – 18, rue de Sauve, 30900 NÎMES Tél. 04 66 64 00 83 – hjabot@bbox.fr Jean JOURNET 13, rue du Montfleury, 34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE Tél. 04 67 69 46 45 – journet.jean@wanadoo.fr Daniel BARLET , 4, Méjantel, 48000 BARJAC Tél. 04 66 47 03 11 – daniel.barlet@wanadoo.fr Jeanne PHILIBERT – 16, rue du Pardal, 66000 PERPIGNAN Tél. 04 68 34 34 53 – janyphilibert@gmail.com	Jean MARTIGNOLLES – 6, ch. de la Valbasse, 11400 VILLENEUVE- LA-COMPTAL – Tél. 04 68 23 09 31 – jean.martignolles@orange.fr Patrick BRULIN 582 E, chemin Combe-des-Oiseaux, 30900 NÎMES Tél. 04 66 87 45 89 – pabryvda@yahoo.fr Henri ESCUDIER , SNES-Retraités 34 – 7, chemin des Prés, 34820 TEYRAN Tél. 04 67 70 22 78 – henri.escudier@wanadoo.fr Daniel BARLET – 4, Méjantel, 48000 BARJAC Tél. 04 66 47 03 11 – daniel.barlet@wanadoo.fr Roger GARDEZ , 9, Carrer de la Cuirede, 66740 SAINT-GENIS-DES- FONTAINES – Tél. 04 68 89 64 35 – roger.gardez@laposte.net

* En cas de changement de responsable ou de responsabilité, les noms sont soulignés.

RESPONSABLES ACADÉMIQUES	DÉPARTEMENTS	RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX	ADHÉSIONS, COTISATIONS À ADRESSER À :
NANCY-METZ Jacques SARRE Claudine POIRSON Didier ENGELS	Meurthe-et-Moselle (54) Meuse (55) Moselle (57) Vosges (88)	Jacques SARRE – 2, allée Étienne-Jodelle, 54600 VILLERS-LES-NANCY – Tél. 03 83 27 02 97 – jacques.sarre@orange.fr Patrice ANCELIN – 18, rue du Général-Nivelle, 55100 VERDUN – Tél. 09 79 04 95 20 – ancelin-snes-juri@orange.fr Claudine POIRSON – 21, rue des Frères, 57070 METZ – Tél. 06 33 67 33 42 – clopoirson@orange.fr Didier ENGELS – 86, rue de Bertramenil, 88000 ÉPINAL – Tél. 06 59 33 84 24 – engels.didier@sfr.fr	Jacques SARRE 2, allée Étienne-Jodelle, 54600 VILLERS-LES-NANCY Tél. 03 83 27 02 97 – jacques.sarre@orange.fr Roger SCHUH – 109, rue de Briey, 57140 WOIPPY Tél. 06 78 49 06 95 – roger.schuh@wanadoo.fr Gérard PORT – 800, chemin des Goutys, 88100 NAYEMONT-LES-FOSSES. Tél. 03 29 55 32 62 – gerard.port88@orange.fr
NANTES Christian LAPLAGNE	Loire-Atlantique (44) Maine-et-Loire (49) Mayenne (53) Sarthe (72) Vendée (85)	Marcel BEUDIN SNES-Bourse du Travail – 14, place Imbach, 49100 ANGERS Tél. 02 41 87 27 91 Geneviève OMNES 36, passage de Compiègne, 53000 LAVAL Tél. 02 43 53 44 13 – genevieve.omnes@wanadoo.fr Christian LAPLAGNE Domaine Alfred-de-Vigny – 300, rue de l'Éventail, 72000 LE MANS Tél. 02 53 42 16 85 – christian.laplagne@numericable.com Philippe MARTON Rés. Leopold, 76, bd des Belges, 85000 LA ROCHE-SUR-YON Tél. 02 51 05 10 91 – martonphilippe@free.fr	Anne MESNIER SNES-Retraité 44 – 12, rue Dobrée, 44100 NANTES Tél. 09 65 21 40 31 – mesnier.anne@wanadoo.fr Sylvette PAQUEREAU SNES-Bourse du Travail – 14, place Imbach, 49100 ANGERS Tél. 02 41 54 62 55 – sylvette.p@wanadoo.fr Geneviève MAIGNÉ La Besnardière, 53640 MONTREUIL-POULAY Tél. 02 43 04 32 12 – gabemaigne@wanadoo.fr Christian LETERTRE 1, l'Hêtre Brulé, 72370 LE BREIL-SUR-MERIZE Tél. 02 43 89 85 20 – letertrechristian@wanadoo.fr Philippe MARTON Rés. Leopold, 76, bd des Belges, 85000 LA ROCHE-SUR-YON Tél. 02 51 05 10 91 – martonphilippe@free.fr
NICE Arlette BARTOLETTI Château-Riquier, bât. B2, 13, corniche André- de-Joly, 06300 NICE Tél. 04 93 89 92 57 arlette.bartoletti@orange.fr	Alpes-Maritimes (06) Var (83)	Marie-Noëlle GOSNAT SNES-Retraité 06 – 264, bd de la Madeleine, 06100 NICE Tél. 04 93 62 82 53 – marienoelle94@yahoo.fr Maguy FACHE 14, impasse des Marguerites, 83260 LA CRAU Tél. 04 94 57 89 25 – maguy.fache@wanadoo.fr	Gilles MANNARINI SNES-Retraité 06 – 264, bd de la Madeleine, 06100 NICE Tél. 04 93 91 02 85 – mannarini.gilles@wanadoo.fr Sylvie LAFFARGUE SNES-retraités – Le Toucan II, 208, rue Émile-Ollivier, 83000 TOULON – Tél. 04 94 89 19 76 c-laffargue@orange.fr
ORLÉANS-TOURS Michèle MARTIN	Cher (18) Eure-et-Loir (28) Indre (36) Indre-et-Loire (37) Loir-et-Cher (41) Loiret (45)	Bénédict VRAIN – 121, rue de Lazenay, 18000 BOURGES Tél. 02 48 20 32 78 – jacques-benedicte.vrain@wanadoo.fr Michèle MARTIN, 8, allée Bellevue, 37200 TOURS Tél. 02 47 48 04 04 – michele.martin37@orange.fr Daniel CLEMENTE, 39, route du Plessis, La Cueilie, 36120 ARDENTES Tél. 02 54 26 10 76 – clemente.daniel@wanadoo.fr Jean JASSERON, 8, rue du Limousin, 37300 JOUÉ-LES-TOURS Tél. 02 47 67 21 33 – jean.jasseron@wanadoo.fr Bernard CORRIGER, 13, rue des Millepertuis, 41000 BLOIS Tél. 02 54 43 90 10 – bernard.corriger@wanadoo.fr Christiane LE PENNEC 23, rue des Bas-Champs, 45140 INGRE Tél. 02 38 43 35 45 – snesretraites45@orleans.snes.edu	Liliane TRESORIER 37, rue Colette, 18000 BOURGES Tél. 02 48 20 31 40 – liliane.tresorier@orange.fr SNES-Retraité 28 9, rue du Faubourg-Saint-Jean, 45000 ORLÉANS Roger CAUMETTE, 31, rue de la Gare, 36130 MONTIERCHAUME Tél. 02 54 26 00 47 – roger.caumette@wanadoo.fr Michèle AVIGNON, 22, av. de Grammont, 37000 TOURS Tél. 02 47 20 43 75 – avignon.michele@bbox.fr Bernard CORRIGER, 13, rue des Millepertuis, 41000 BLOIS Tél. 02 54 43 90 10 – bernard.corriger@wanadoo.fr Jean-Patrick FESTE 7, rue Jules-Legendre, 45300 PITHIVIERS Tél. 02 38 30 65 50 – transfjeej.tekipac@free.fr
PARIS Robert JACQUIN	Paris (75)	Robert JACQUIN 138, rue Pelleport, 75020 PARIS Tél. 06 81 48 56 07 – jacquin_robert@yahoo.fr	Gérard NIOT 20, rue Charles-Gide, 94240 L'HAY-LES-ROSES Tél. 01 49 73 01 05 – gerard.niot@paris.snes.edu
POITIERS Jacques GOUIN	Charente (16) Charente-Maritime (17) Deux-Sèvres (79) Vienne (86)	Elie DIAKITE – 39, rue Romain-Gary, 16000 ANGOULÊME Tél. 05 45 91 63 41 – e-diak@wanadoo.fr Pierre CUQ SNES-Retraité 17 – 1, avenue Maréchal-Juin, 17000 LA ROCHELLE Tél. 05 46 93 35 02 – pierre1.cuq@gmail.com Jacques GOUIN 16, avenue du Parc-d'Artillerie, 86034 POITIERS Cedex Tél. 05 49 53 15 82 – jacqueva50@gmail.com	Pierre JEANNEAU, 25, rue de la Mission, 16600 MAGNAC-SUR-TOUVRE. Tél. 05 45 69 12 39 Jacques BROCHARD – SNES-Retraité 17 1, avenue Maréchal-Juin, 17000 LA ROCHELLE Tél. 05 46 84 43 70 – brochard.jamoni@orange.fr Yves PAUL, 38, rue Ernest-Perochon, 79230 VOUILLE Tél. 05 49 75 63 25 – paul.yves.m@orange.fr Marie-Hélène VERGNAUD – SNES-Retraité 86 16, avenue du Parc-d'Artillerie, 86034 POITIERS Cedex Tél. 05 49 43 75 00 – vergnaud.marie-helene@orange.fr
REIMS Jean-Claude DURDUX, Claude COURIVAUD	Ardennes (08) Aube (10) Marne (51) Haute-Marne (52)	SNES-Retraité 08 – 35, rue Ponsardin, 51100 REIMS – s3rei@snes.edu Claude COURIVAUD 73, av. Paul-Girard, 10500 DIENVILLE Tél. 03 25 92 25 18 – ac.courivaud@wanadoo.fr Jean-Claude DURDUX SNES Retraité 51 – 35, rue Ponsardin, 51100 REIMS Tél. 03 26 88 52 66 – jc.durdux@snes.edu Jean-Pierre ELIOT – 20, rue Émile-Debraux, 55170 SOMMELONNE Tél. 03 29 70 22 02 – eliotjpf@wanadoo.fr	SNES-Retraité 08 – 35, rue Ponsardin, 51100 REIMS – s3rei@snes.edu Jean-Pierre FLAMEN 11, av. Georges-Clemenceau, 10160 AIX-EN-OTHE Tél. 03 25 46 60 55 – jip.flamen@orange.fr Jean-Claude DURDUX SNES Retraité 51 – 35, rue Ponsardin, 51100 REIMS, Tél. 03 26 88 52 66 – jc.durdux@snes.edu Jean-Pierre ELIOT – 20, rue Émile-Debraux, 55170 SOMMELONNE – Tél. 03 29 70 22 02 – eliotjpf@wanadoo.fr
RENNES Jeanine RENAULT 51, rue de la Poterie, 35200 RENNES Tél. 02 99 41 77 36 janine.renault @rennes.snes.edu	Côtes-d'Armor (22) Finistère (29) Ille-et-Vilaine (35) Morbihan (56)	Hélène RECORSE 22, rue Jean-Bart, 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 61 57 54 – paul.recourse@wanadoo.fr Paul ABILY Beg Meil, 13, chemin de Kergaradec, 29170 FOUESNANT Tél. 02 98 94 46 34 – clodetpol@gmail.com Gérard HAMON 31 bd de la Guérinais, 35000 RENNES Tél. 02 99 65 44 77 – g.nomah@free.fr Joël BOUGLOUAN 20, rue Paul-Guyesse, 56600 LANESTER Tél. 06 78 95 62 17 – joelbouglouan@orange.fr	Jean BUARD Fontenelle, 22440 LA MEAUGON Tél. 02 96 94 70 74 – buard.jean@orange.fr Daniel CRASSIN 20, village de Pont-Huel, 29600 SAINTE-SEVE Tél. 02 98 88 14 27 – danielcrassin@wanadoo.fr Henri MULOT 26, rue du Roncelay, 35510 CESSON-SEVIGNÉ Tél. 02 99 83 94 79 – henri-aline.mulot@wanadoo.fr Jean-Claude POULIQUEN 14, rue Amiral-Bouvet, 56100 LORIENT Tél. 02 97 83 66 48 – jc-pouliquen@wanadoo.fr

* En cas de changement de responsable ou de responsabilité, les noms sont soulignés.

RESPONSABLES ACADÉMIQUES	DÉPARTEMENTS	RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX	ADHÉSIONS, COTISATIONS À ADRESSER À :
ROUEN Philippe KOECHLIN	Eure (27) Seine-Maritime (76)	Philippe KOECHLIN 14, boulevard des Belges, BP 543, 76005 ROUEN Cedex 02 Tél. 02 35 98 26 03 – enretraite@rouen.snes.edu	Brigitte MERLIN 14 boulevard des Belges – BP 543, 76005 ROUEN Cedex 02 Tél. 02 35 98 26 03 – enretraite@rouen.snes.edu
STRASBOURG Françoise EIDEN GROSMANN Jamel ALYAFI	Bas-Rhin (67) Haut-Rhin (68)	Françoise EIDEN GROSMANN 36, rue de Rotterdam, 67000 STRASBOURG Tél. 03 88 61 76 48 – eiden.grosmann@orange.fr Marjolaine BAUTZ DE LUZE 7, rue Ventron, 68820 KRUTH Tél. 03 89 82 28 14 – bautz.de.luze@wanadoo.fr	Sylvia OCTAVE 20, rue de l'Ancienne-Glacière, 67190 MUTZIG Tél. 03 88 38 70 32 – sylvia.octave@wanadoo.fr Jamel ALYAFI 23, rue Albert-Schweitzer, 68170 RIXHEIM Tél. 06 68 10 29 96 – jamil_alyafi@wanadoo.fr
TOULOUSE Jacky BRENGOU Jean-Louis VIGUIER	Ariège (09) Aveyron (12) Haute-Garonne (31) Gers (32) Lot (46) Hautes-Pyrénées (65) Tarn (81) Tarn-et-Garonne (82)	Viviane BAUDRY Lascoux, 09800 BONNAC-INAZEIN Tél. 06 88 60 86 94 – vivianebaudry09@wanadoo.fr Bernard TABARY SNES-Retraité Aveyron – 5, rue Saint-Vincent, 12000 RODEZ Tél. 05 65 42 60 63 – bernard.tabary.rodez@free.fr Jacky BRENGOU 19, impasse Simone-Dutemps, 31000 TOULOUSE Tél. 05 61 23 06 58 – retraits@toulouse.snes.edur SNES-Retraité 32 2, avenue Jean-Rieux, 31500 TOULOUSE s3tou@snes.edu Jean-Louis VIGUIER 14, rue Jean-Moussie, 46100 FIGEAC Tél. 06 70 80 00 18 – jl.viguiertoulouse.snes.edu Pierre TOLLIS 19 ter, rue Benquez, 65000 TARBES Tél. 05 62 37 53 94 – ptollis@free.fr Dominique LAPRESLE 34 rue Maries, 81000 ALBI Tél. 05 63 84 61 79 – lapresled@wanadoo.fr Gilbert TARDIN 2289, route des Fourrières, 82100 CASTELSARRASIN Tél. 05 63 95 04 60 – gilbert.tardin@wanadoo.fr	Pierre CACHEUX Lieu dit Couderc, 09100 SAINT-AMANS Tél. 05 61 60 29 64 – pierre.cacheux@nordnet.fr Bernard TABARY , SNES-Retraité Aveyron 5, rue Saint-Vincent, 12000 RODEZ Tél. 05 65 42 60 63 – bernard.tabary.rodez@free.fr Brigitte RAFALOWICZ 179, chemin des Bourdettes, 31140 FONBEAUZARD Tél. 05 61 34 38 51 – brigitte.rafalowicz@wanadoo.fr SNES-Retraité 32 2, avenue Jean-Rieux, 31500 TOULOUSE s3tou@snes.edu Claudine FAUREL Le Bourg, 46150 SAINT-MÉDARD Tél. 05 65 36 21 57 – claudine.faurel@free.fr Monique THEULE SNES-Retraité 65 – École Jules-Ferry – 5, rue André-Breyer, 65000 TARBES – Tél. 05 62 51 92 72 – monique.theule@laposte.net Dario PENA BATISTA Le Coustil, 81640 SALLES Tél. 06 85 76 31 29 – pena-batista.enemencio@orange.fr Gilbert TARDIN 2289, route des Fourrières, 82100 CASTELSARRASIN Tél. 05 63 95 04 60 – gilbert.tardin@wanadoo.fr
VERSAILLES Martine BEAULU BARLIER 6, rue des Pinsons, 95610 ÉRAGNY-SUR-OISE Tél. 06 32 43 89 53 barlierjpm@wanadoo.fr	Yvelines (78) Essonne (91) Hauts-de-Seine (92) Val-d'Oise (95)	Daniel TENAND 5 bis, rue Carnot, 78210 SAINT-CYR-L'ÉCOLE Tél. 06 30 98 94 24 – danieltenand@numericable.fr Mireille BRETON 11, rue de la Prairie, 92160 ANTONY Tél. 06 07 24 99 61 mireille.breton@snes.edu Martine CANAL 262, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 PARIS martine.canal@laposte.net	Alain DESRIVIERES SNES-Retraité 78 – 3, rue Guy-de-Guyon-du-Verger, 94112 ARCUEIL Cedex – Tél. 06 82 40 56 24 – al1desrivieres@orange.fr Maxence LAMBERT 7, chemin du Fond-du-Temple, 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE Tél. 01 64 93 34 95 – maxence.lambert@wanadoo.fr Anny JOLLY – SNES-Retraité 92 3, rue Guy-de-Guyon-du-Verger, 94112 ARCUEIL Cedex Tél. 06 43 66 71 56 – jolly.anny2@orange.fr Pierre BATTON 102, rue de la Barre, 95170 DEUIL-LA-BARRE Tél. 06 65 27 14 84 – battpi@gmail.com
HORS DE FRANCE	Étranger, TOM	SNES-Hors de France 46, avenue d'Ivry, 75647 PARIS Cedex 13 hdf@snes.edu	SNES-Hors de France 46, avenue d'Ivry, 75647 PARIS Cedex 13 hdf@snes.edu

* En cas de changement de responsable ou de responsabilité, les noms sont soulignés.

COLLECTIF NATIONAL DES RETRAITÉS ET RESPONSABILITÉS NATIONALES 2016-2017

- **Secrétaires de catégorie :** Marylène CAHOUET (titulaire), Georges BOUCHART (suppléant).
- **Trésoriers :** Gilles FOURRIER (titulaire), Hubert IBANES (adjoint), Gérard NIOT (adjoint).
- **Collectif d'animation :** Dominique BALDUCCI (Créteil), Jean-Yves BARBIER (Montpellier), Stéphane BATIGNE (Lyon), Martine BEAULU BARLIER (Versailles), Jean-Paul BEAUQUIER (Aix-Marseille), Jean-Pierre BILLOT (Besançon), Georges BOUCHART (Lille), Jacky BRENGOU (Toulouse), Mireille BRETON (Versailles), Marylène CAHOUET (Lyon), René DELALANDE (Créteil), Jean-Claude DURDUX (Reims), Françoise EIDEN GROSMANN (Strasbourg), Annie EVENO (Grenoble), Jacques FOGLIARINI (Grenoble), Agnès HURET (Lille), Robert JACQUIN (Paris), Jean-Luc LE GUELLEC (Rennes), Gilles MANNARINI (Nice), Michèle OLIVAIN (Créteil), Daniel RALLET (Reims), Jean-Louis VIGUIER (Toulouse), Gilles FOURRIER (ou Hubert IBANES ou Gérard NIOT).
- **Commission de contrôle des comptes :** Liliane TRESORIER (Orléans-Tours), Éliane LEFEVRE (Paris).
- **Membres de la Commission administrative nationale du SNES :** Marylène CAHOUET (titulaire), Georges BOUCHART (suppl.), Michèle OLIVAIN (suppl.), Daniel RALLET (suppl.).
- **Membres de la SFR (Section fédérale des retraités) nationale FSU :** Marylène CAHOUET, Georges BOUCHART, Michèle OLIVAIN, Daniel RALLET.